

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

CS MSini



CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :

TIR À L'ARC

NIVEAU :

Moniteur Sportif Initiateur

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc (LFBTA)

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le 24/07/2024



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

.....

LFBTA

Avermaet

Yves POEOME
Signature simple
06/08/2024 06:41:26

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	7
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	9
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	9
1.1.1 Siège social	9
1.1.2 Secrétariat administratif	9
1.1.3 Personne de contact chargée des formations de cadres	9
1.2 Introduction générale de la formation	9
1.3 Homologation et certification	10
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES.....	12
2.1 Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc	13
2.1.1 Prérequis	13
2.1.2 Profil de fonction.....	13
2.1.3 Public cible	14
2.1.4 Cadre d'intervention	14
2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité.....	14
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 15	15
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique	15
3.2 Informations à fournir par la LFBTA.....	16
3.3 Durée théorique de la formation	16
3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	16
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	16
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)	17
3.6.1 Inscription préalable :.....	17
3.6.2 Inscription définitive :	18
3.6.3 Délai imparti aux procédures :	18
3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation.....	18
3.8 Modalités de paiement en ligne.....	20
3.9 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.).....	20
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	22
4.1 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	22
4.1.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	22
4.1.2 Taxonomie.....	25
4.1.3 Modalités d'enseignement.....	27
4.1.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage	28

4.1.5	Evaluation.....	28
4.1.6	Synoptique	31
4.1.7	Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.	33
4.1.8	Parcours de formation	34
4.2	Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	36
4.3	Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie.....	43
4.4	Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	55
4.5	Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.....	70
4.6	Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie	75
4.7	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours.....	78
4.8	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours.....	80
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	81
5.1	Présentation du stage.....	81
5.1.1	Contenu du stage :	81
5.1.2	Objectifs du stage du stage :	81
5.1.3	L'accès au stage :	82
5.1.4	Délai de réalisation du stage :	82
5.1.5	La convention de stage.....	82
5.1.6	Assurance	82
5.1.7	Aspects financiers.....	82
5.2	Dossier/portfolio de stage	83
5.3	Rapport de stage	83
5.3.1	Plan rédactionnel du rapport de stage.....	83
5.3.2	Exigences de mise en forme	84
5.4	Règles concernant les Maîtres de stage.....	84
5.4.1	Qualification minimum des Maîtres de stage	84
5.4.2	Expérience utile minimum des Maîtres de stage	84
5.4.3	Remarque	85
5.5	Engagement/devoirs des Maîtres de stage.....	85
5.6	Endroit et niveaux de stage	85
5.7	Evaluation du stage	85
5.7.1	Evaluation des séances du stage	85
5.7.2	Evaluation du dossier/portfolio de stage	87
5.8	Le superviseur	88
5.9	Code de bonne conduite.....	88
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	89
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	91
6.1.1	Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - Épreuves « E-Learning »	91
6.1.2	Validation par la participation active	91
6.1.3	Champs des Savoirs / Evaluation théorique - Épreuve écrite	91
6.1.4	Champs des Savoir-faire / Épreuve pratique.....	92
6.1.5	L'évaluation du stage	92

6.2	Objectif des évaluations	92
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	92
6.3.1	Champs des Savoirs et des Savoir-faire / Epreuve écrite et épreuve pratique	92
	Présences aux cours	92
	Règles de bienséance	93
	Validation des activités E-Learning.....	93
	Validation des modules de formation « Validation par la participation active »	93
	Conséquences d'un non-respect	93
6.3.2	L'évaluation du stage	94
6.4	Publicité des accès aux évaluations	94
6.5	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	95
6.6	Nombre de sessions d'évaluation	95
6.7	Contenus et exigences de réussite des évaluations et conséquence d'un échec	96
6.7.1	Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - Épreuves « E-Learning »	96
6.7.2	Validation par la participation active	96
6.7.3	Champs des Savoirs / Evaluation théorique - Épreuve écrite	97
6.7.4	Champs des Savoir-faire / Épreuve pratique.....	97
6.7.5	L'évaluation du stage	98
6.8	Forme, type et durée des évaluations	99
6.9	Règlementation des évaluations	99
6.10	Constitution du jury d'évaluation	99
6.11	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	100
6.12	Validité des évaluations	100
6.13	Motivation du résultat en délibération	100
6.13.1	Motivation du résultat avant le stage	101
6.13.2	Motivation du résultat après le stage.....	102
6.14	Procédure de communication des résultats auprès de l'ADEPS	102
6.15	Procédure de communication des résultats aux candidats	103
6.16	Recours et procédures	103
7.	<i>CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)</i>	105
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	105
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	106
7.2.1	Base / recevabilité de la demande de VAF	106
7.2.2	Éléments à présenter pour une VAF	106
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	109
7.3.1	Base / recevabilité de la demande de VAE	109
7.3.2	Éléments à présenter pour une VAE	109
7.4	Entretien de VAFE	111
7.5	Frais de procédure pour une VAFE	112
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	112
7.6.1	Où envoyer le dossier VAFE ?.....	112
7.6.2	Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	112
7.6.3	Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	112

7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	113
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	113
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	114
7.9.1	Cours généraux :.....	114
7.9.2	Cours spécifiques :.....	114
7.10	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	116
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D’HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE.....	117
9.	ANNEXES.....	118
9.1	Cadre général et dossier/portfolio de stage.....	118

Cette page est intentionnellement blanche

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport (dénommée ADEPS dans le reste du présent document). Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'ADEPS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance des attestations de réussite.*

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° *Cadre institutionnel et législatif ;*
- 2° *Didactique et méthodologie ;*
- 3° *Facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;*
- 4° *Aspects sécuritaires et préventifs ;*
- 5° *Éthique et déontologie ;*
- 6° *Management. »*

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38 § 6, habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. Se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. Indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. Développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'ADEPS de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc (LFBTA)

1.1.1 Siège social

Avenue de Marathon, 1
1020 BRUXELLES

1.1.2 Secrétariat administratif

Rue Joseph Lauwers, 56
6040 JUMET
Tél. : 071/56.22.80
Mail : info@lfbta.be

1.1.3 Personne de contact chargée des formations de cadres

Responsable Formation des Cadres de l'opérateur délégataire
Valérie Van Avermaet – 0477/20.14.26 – valerie.vanavermaet@lfbta.be

Conseiller Pédagogique Adeps:
Cédrik Colinet – cedrik.colinet@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Ce cahier des charges constitue la référence légale dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'ADEPS. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'ADEPS ainsi que des opérateurs de formation, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues ») doit se conformer en matière de formation des cadres.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations « Moniteur Sportif Initiateur en Tir à l'arc » pour les années 2024 et après.

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet Adeps pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'encadrement de leurs stages sportifs. Ces brevets sont des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De surcroît, aujourd’hui, pour prétendre à des labels pédagogiques et à l’octroi de subsides de l’ADEPS, il faut faire preuve d’un encadrement breveté ADEPS.

La LFBTA est reconnue par les services de l’ADEPS comme fédération délégataire pour l’organisation des formations de cadres en tir à l’arc. Les responsables de la LFBTA sont attentifs à répondre aux exigences édictées par l’ADEPS, car ils ont conscience qu’initier ou perfectionner à la pratique du tir à l’arc à des enfants, adolescents ou adultes est une tâche sérieuse qui ne s’improvise pas.

La formation de Moniteur Sportif Initiateur tir à l’arc est le premier niveau de qualification reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles.

C’est une formation dans le champ de l’encadrement sportif spécifique au tir à l’arc visant à développer des compétences professionnelles.

Elle concerne les publics souhaitant développer des compétences dans l’encadrement de débutants valides et moins valides dans une perspective de contribuer à la découverte, l’animation et l’initiation au tir à l’arc avec l’apprentissage des fondamentaux utiles et nécessaires au développement.

Pour le niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur, la première étape consiste à s’inscrire aux cours généraux organisés par l’ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

En effet, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l’ADEPS.

La seconde étape consiste à s’inscrire aux cours spécifiques directement auprès d’une fédération sportive ou d’un opérateur de formation reconnu par l’ADEPS.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d’étudiants et de diplômés. (Voir section 7)

1.3 Homologation et certification

Le brevet de *Moniteur Sportif Initiateur* est homologué / certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d’acquis de formation par d’autres filières – voir section 7) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l’obtention d’un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification « Moniteur Sportif Initiateur », l'ADEPS Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'ADEPS) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'ADEPS (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation Initiateur sera homologué / certifié par l'ADEPS par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases :

- 1. Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;***
- 2. Les cours spécifiques ;***
- 3. Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.***

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'ADEPS. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « initiateur sportif ». (Cf. « référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « initiateur sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)* ;
- du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc

2.1.1 Prérequis

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur ;
- Être affilié à la LFBTA
- Être âgé de 17 ans minimum au moment du début de la formation. Cependant, l'homologation par l'ADEPS en cas de réussite ne sera délivrée qu'à l'âge de 18 ans accomplis.
- Prérequis :
 - Être affilié à la LFBTA comme pratiquant depuis minimum 2 ans ;
 - Avoir déjà participé à une compétition officielle en indoor ET en outdoor dans sa catégorie de référence ;
ET/OU présenter le brevet LFBTA aspirant 15m "Frêne" en plein air (qui peut être passé en club en présence d'un arbitre officiel LFBTA) ;
ET/OU présenter une distinction officielle supérieure.

2.1.2 Profil de fonction

- Faire découvrir et diversifier l'activité tir à l'arc en privilégiant l'approche par le jeu ;
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au tir à l'arc ;
- Animer et différencier la pratique du tir à l'arc en fonction de l'âge du public cible valide ou moins valide ;
- Continuer le développement des habiletés motrices générales ;
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques ;
- Motiver à l'apprentissage sportif en général et du tir à l'arc de façon spécifique ;
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tir à l'arc ;
- Fidéliser au tir à l'arc dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif ;
- Assurer la pratique sportive de manière générale et du tir à l'arc de manière spécifique en toute sécurité.

2.1.3 Public cible

- Tous les âges ;
- Praticants novices et débutants ;
- Sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives ;
- Sportifs en phase de formation de base.

2.1.4 Cadre d'intervention

- Equipes structurées des clubs/cercles ou des fédérations ;
- Diverses manifestations d'initiation (Trophée des communes sportives, apprentissage adapté en milieu scolaire...) ;
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive ;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.) ;
- Commune (activité de quartier, plaine sportive, ...).

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité

- Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la LFBTA (www.lfbta.be) sous la rubrique : « Formation des cadres ».
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation :
 - Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation est de 8.
 - Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 20 candidats.
 - La LFBTA se réserve de droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- L'agencement du dispositif de formation alterne des parties en présentiel et d'autres en distanciel (E-learning) via une plateforme de gestion de cours en ligne (LMS – Learning Management System).
- La LFBTA organise les différents niveaux de formation en fonction des demandes des candidats, de la disponibilité des infrastructures et du personnel formateur. Elle tentera, dans la mesure du possible et en fonction des ressources disponibles, de mettre en place une formation tous les ans.
- Deux formules sont possibles :
 - Formule en externat principalement les week-ends et/ou jours fériés.
 - Formule en externat/internat en semaine
- Alors que la formation est initialement prévue quasi à 100% en présentiel, certains modules de formation pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- Schéma organisationnel général du dispositif de formation MS Initiateur

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours Généraux opérés par l'ADEPS (pas pour MSAni)	Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation		Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis	Formation théorique et pratique	

3.2 Informations à fournir par la LFBTA

- Dans le cas où un protocole d'accord serait signé avec une Haute École ou une Université pour l'organisation d'une formation en son sein, les candidats et chargés de cours devront être couverts par une assurance sportive et en responsabilité civile selon des modalités à définir avec la LFBTA à la signature du protocole.
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via la rubrique « Formations de cadres » du site internet de la LFBTA : www.lfbta.be.
- L'inscription aux cours spécifiques est soumise au respect :
 - de prérequis repris au point 2.1.1 de ce cahier des charges .
 - des modalités administratives et financières d'inscriptions reprises au point 3.6.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le non-accès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- L'accès aux cours spécifiques, nécessite des prérequis expliqués au point 2.1.1.
- Comme pour les cours généraux, le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées à la section 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- La présence à au moins 80% des cours est obligatoire.
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue adaptée est obligatoire.
- La LFBTA se dégage de toute responsabilité concernant le matériel personnel amené aux cours par les candidats.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3 Durée théorique de la formation

La durée totale et l'étalement dans le temps du dispositif de formation spécifique se trouve au point 4.1.8 de ce cahier des charges.

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail », les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le synoptique au point 4.1.6.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans leur fiche ECTS respective (voir section 4).

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite d'un test préliminaire.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Un formulaire d'inscription ad hoc dûment complété en ligne (voir 3.6.1).
NB : Le formulaire précité requiert l'encodage du **matricule LFBTA** qui permettra de

vérifier la bonne affiliation du candidat. Celle-ci est **indispensable tout au long de la formation**.

- Une preuve de sa réussite ou de sa dispense aux cours généraux du niveau Moniteur sportif Initiateur.
- Une copie d'un document (carte d'identité, ...), permettant la vérification de l'âge du candidat.
- Les preuves des prérequis techniques (classements ou feuilles de marques signées, copie de brevet ou copie du passeport attestant d'une distinction supérieure) - voir point 2.1.1 - Prérequis.

Dans le cadre d'un protocole d'accord avec une Haute-Ecole ou Université, l'établissement scolaire se chargera d'envoyer les informations nécessaires à la LFBTA avant le début de la formation en respectant les délais convenus dans ce protocole.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- La communication des dates, horaires, lieux et autres renseignements importants pour la bonne information des candidats se fera via le site internet www.lfbta.be **au plus tard 6 semaines** avant le premier jour de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque formation seront communiqués sur le site internet www.lfbta.be.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription (frais d'homologation ADEPS et syllabus compris) pour les éditions 2024 s'élèvent à 135 €
Ces montants comprennent les frais d'homologation ADEPS, l'accès aux cours en présentiel, accès à la plateforme LMS le cas échéant et les supports. Ils peuvent être revus chaque année civile.
- L'inscription se réalise selon les 2 étapes expliquées ci-dessous.

3.6.1 Inscription préalable :

- Le candidat introduit sa demande d'inscription via le formulaire en ligne sur le site www.lfbta.be.
- **Conjointement**, il envoie par courriel à info@lfbta.be les documents requis au point 3.5.
- Via son inscription le candidat atteste
 - Avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques du niveau de qualification concerné ;
 - Être en phase avec les modalités d'organisation ;
 - Accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Les pré-inscriptions sont traitées par ordre de formulaire reçu.
- **Si le dossier est INCOMPLET**, le candidat recevra un accusé de réception par courrier électronique accompagné :
 - Soit d'une fin de non-recevoir dans le cas où il se trouve en défaut d'affiliation ;
 - Soit d'une liste des documents du dossier restants à fournir s'ils n'ont pas été envoyés conjointement à l'inscription en ligne ;

- Si le dossier est **COMPLET**, le candidat recevra un courrier électronique accompagné d'une note de créance faisant état du montant des frais d'inscription à payer et de la **communication à utiliser obligatoirement** lors du virement.
- Les notes de créances sont envoyées dans l'ordre des dossiers reçus **COMPLETS et VALIDES**.

3.6.2 Inscription définitive :

L'invitation à payer (note de créance) n'étant envoyée au candidat que si son dossier est complet et valide, l'inscription définitive aux formations n'est conditionnée qu'à la réception du paiement des droits d'inscriptions.

Les inscriptions définitives sont validées par ordre de réception de paiement. Un courrier électronique de confirmation est envoyé au candidat.

Le nombre de participants étant limité, il ne sera pas envoyé plus d'invitations à payer que le nombre maximum de participants autorisés à la formation concernée.

Les autres inscrits ayant envoyé un dossier complet et valide seront mis en liste d'attente dans le cas de rétractation ou de non-paiement de la part des candidats ayant reçu une invitation à payer.

En pareil cas, et toujours dans l'ordre des dossiers reçus complets et valides, des invitations à payer seraient envoyées en nombre égal aux rétractations ou non-paiements.

3.6.3 Délai imparti aux procédures :

- Clôture du formulaire d'inscription en ligne : **au plus tard 3 semaines** avant le premier jour de la formation
- Dossier d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc : **au plus tard deux semaines** avant le premier jour de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif, à condition qu'il respecte le délai de rétractation.

Délai de rétractation :

14 jours calendrier à dater du jour où le candidat a reçu par courriel la confirmation de son inscription définitive à l'issue de son paiement et à condition que ce soit au minimum 1 mois avant la première activité de la formation.

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration explicite dans un courrier électronique envoyé à l'adresse info@lfbta.be, la date du courrier électronique faisant foi.

Le candidat qui utilise cette possibilité recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation par courrier électronique.

En cas de rétractation de l'inscription dans les délais, la LFBTA remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément d'en utiliser un autre. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

En cas de rétractation hors délai, aucun remboursement ne sera effectué, sauf motif impérieux. Les motifs impérieux se définissant comme tout événement imprévisible et majeur.

- Exemples (liste non exhaustive) :
 - Maladie, accident ou hospitalisation avec certificat médical empêchant le candidat de sortir de chez lui
 - Dégâts causés à l'habitation du candidat par un incendie ou une catastrophe naturelle.
 - Citation à comparaître à une audience d'un procès où le candidat est partie.
 - ...

La LFBTA se réserve le droit de refuser tout motif qu'elle ne considère pas comme impérieux. Toute éventuelle demande doit relever de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées et gérées par la LFBTA et l'ADEPS.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais), diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Adresse postale, Club, Numéro de licence, Niveau d'études.
- Via son inscription, le candidat atteste accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- La LFBTA se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'ADEPS lors de leur inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec la LFBTA.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une

limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'ADEPS afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via ces adresses email : protectiondesdonnees@cfwb.be + info@lfbta.be

3.8 Modalités de paiement en ligne

- Pas d'application

3.9 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que la LFBTA puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

La LFBTA ne pourra nullement être tenue pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives.
- Etc.

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (**La description des programmes et contenus de formation**).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.1 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.1. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.2.

4.1.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
- ✓ **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- ✓ **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire

méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire »*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.*) ;

- ✓ **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (*exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- ✓ **SF comportementaux liés à l'apprenance** :
L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁵ liés à l'apprenance sont déclinés.

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres

⁵ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

POUVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

✓ **SF comportementaux liés à la fonction :**

Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés "**soft-skills**". Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

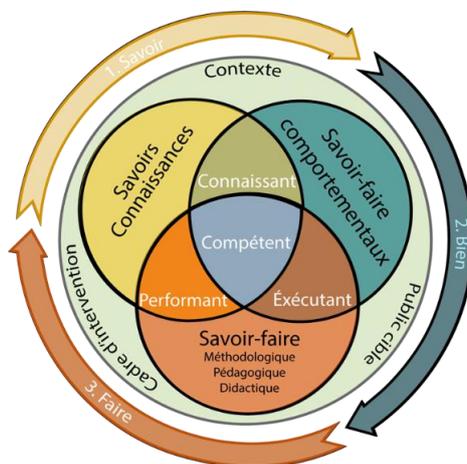
Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication <i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives <i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles <i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ».* Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ». (adapté de la définition du CEDEFOP⁶, Commission UE, 2012)



Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

4.1.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « *l'acte mental* » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

⁶ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

✓ Taxonomie des compétences

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter, définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens des actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter, classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passer vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer, calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passer vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre, adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passer à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter, transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover, provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.1.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (*Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams*).
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (*Par exemple via la plateforme LMS⁷ Moodle*). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie⁸ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »⁹ :

- C = Concept.s (*ou Connaissance.s ou Compétence.s*)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

⁷ LMS = Learning Management Système

⁸ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

⁹ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

4.1.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (*participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

La charge théorique de travail de chaque module est précisée au point 4.1.6 ainsi que dans la fiche de type ECTS de chaque module.

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				01:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
<i>Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone</i>				
Evaluation				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.1.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation** : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.1.1 les définitions de chaque « champs ».
- ✓ **Types d'évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - **Formative - continue - permanente** : C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses

points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.

- **Sommative ou certificative** : Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.

✓ **Forme d'évaluation** : *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., pédagogique, did., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	v		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
		v	v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								v

✓ **Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage**

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.1.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.1.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.1.2).

4.1.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Charge de travail des cours généraux + les cours spécifiques							
Présentiel	66:05	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	83:00	Charge théorique totale	149:05
Synoptique MSInitiateur des cours généraux en E-learning							
Présentiel	0:00	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	65:30	Charge théorique totale	65:30
Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif	Didactique et méthodologie	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Aspect sécuritaire et préventif	Ethique et déontologie			
CG 111 Ma formation de cadre sportif	CG 121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 141 Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG 151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique			
CG 112 Statut social et fiscal du cadre sportif	CG 122 Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG 132 Un support à l'activité physique : la "machine humaine"					
CG 113 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG 123 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG 133 Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"					
		CG 134 Recommandations de base pour une bonne pratique					

Synoptique et charge de travail des cours spécifiques

Présentiel (cours + éval)	66:05:00	Distanciel synchrone	0:00:00	Distanciel asynchrone	17:30:00	Charge théorique totale	83:35:00
------------------------------	----------	-------------------------	---------	-----------------------	----------	------------------------------------	-----------------

Théma 1 Cadre institutionnel et législatif				Théma 2 Didactique et méthodologie				Théma 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Théma 4 Aspect sécuritaire et préventif				Théma 5 Éthique et déontologie			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		0:30:00	Ens/Form S.	3:30:00		7:30:00	Ens/Form S.	9:15:00		4:30:00	Ens/Form S.	4:00:00		3:00:00	Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	8:00:00			Ens/Form S.-F.	19:15:00		2:00:00	Ens/Form S.-F.	4:00:00			Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00			Eval S.	0:25:00			Eval S.	1:20:00			Eval S.	0:10:00			Eval S.			
Eval S.-F.				Eval S.-F.	12:30:00			Eval S.-F.	1:00:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:10:00		0:30:00	Charge théo. travail	24:25:00		7:30:00	Charge théo. travail	30:50:00		6:30:00	Charge théo. travail	8:10:00		3:00:00	Charge théo. travail	0:30:00		
Charge théo. totale	2:40:00			Charge théo. totale	31:55:00			Charge théo. totale	37:20:00			Charge théo. totale	11:10:00			Charge théo. totale	0:30:00		

CS111 Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:30:00		
Charge théo. totale	0:30:00		

CS121 Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:30:00		1:00:00
Ens/Form S.-F.	2:30:00		
Eval S.	0:15:00		
Eval S.-F.	0:30:00		
Charge théo. travail	4:45:00		1:00:00
Charge théo. totale	5:45:00		

CS131 Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		0:30:00
Ens/Form S.-F.	0:30:00		
Eval S.	0:15:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	1:15:00		0:30:00
Charge théo. totale	1:45:00		

CS141 La sécurité en tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		1:00:00
Ens/Form S.-F.	1:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:10:00		1:00:00
Charge théo. totale	3:10:00		

CS151 Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:30:00		
Charge théo. totale	0:30:00		

CS112 Règles et règlement pour les premières compétitions en Tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		0:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	1:10:00		0:30:00
Charge théo. totale	1:40:00		

CS122 Notions d'emploi des différents types d'armes			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:30:00		0:30:00
Ens/Form S.-F.			
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	1:40:00		0:30:00
Charge théo. totale	2:10:00		

CS132 Nomenclature de l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:45:00		0:30:00
Ens/Form S.-F.	0:45:00		
Eval S.	0:15:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	1:45:00		0:30:00
Charge théo. totale	2:15:00		

TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	3:00:00		2:00:00
Ens/Form S.-F.	3:00:00		
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	6:00:00		2:00:00
Charge théo. totale	8:00:00		

0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00

CS113 Paysage sportif du tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.			
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	0:30:00		
Charge théo. totale	0:30:00		

CS123 Initiation en handisport			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			1:00:00
Ens/Form S.-F.	2:00:00		
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:00:00		1:00:00
Charge théo. totale	3:00:00		

CS133 Les principes techniques fondamentaux			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	4:00:00		1:30:00
Ens/Form S.-F.	13:00:00		1:30:00
Eval S.	0:15:00		
Eval S.-F.	0:30:00		
Charge théo. travail	17:45:00	0:00:00	3:00:00
Charge théo. totale	20:45:00		

CS134 Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	0:30:00		
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	1:00:00		
Charge théo. totale	1:00:00		

CS135 Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	2:00:00		0:30:00
Ens/Form S.-F.	3:00:00		0:30:00
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.	0:30:00		
Charge théo. travail	5:40:00		1:00:00
Charge théo. totale	6:40:00		

CS124 Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	0:30:00		
Ens/Form S.-F.	0:30:00		
Eval S.			
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	1:00:00		
Charge théo. totale	1:00:00		

CS134 Les différents types d'armes - Spécificités techniques			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		0:30:00
Ens/Form S.-F.	1:00:00		
Eval S.	0:15:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:15:00		0:30:00
Charge théo. totale	2:45:00		

CS125 Stage d'application			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.			5:00:00
Ens/Form S.-F.	3:00:00		
Eval S.			
Eval S.-F.	12:00:00		
Charge théo. travail	15:00:00		5:00:00
Charge théo. totale	20:00:00		

CS136 Approche de déterminants de gestion psycho- émotionnelle appliquée au Tir à l'arc			
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.
Ens/Form S.	1:00:00		1:00:00
Ens/Form S.-F.	1:00:00		
Eval S.	0:10:00		
Eval S.-F.			
Charge théo. travail	2:10:00		1:00:00
Charge théo. totale	3:10:00		

légende	
<u>Module 1XX</u>	
Cours Généraux du niveau opérérés par l'Adeps dispensés en E-Learning	
<u>Module 1XX</u>	
Modules spécifiques du niveau MSIni opérés par la fédération	
<u>Module externalisé</u>	

4.1.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

Module	RAA Macro MSIn	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS111	Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.	2	-
CS112	Identifier les points du règlement ayant une influence sur le développement des habiletés motrices chez le public cible et sa participation aux premières compétitions	2	-
CS113	Distinguer les éléments constitutifs du cadre/paysage institutionnel du tir à l'arc en vue de s'y référer dans sa fonction de MS Initiateur en tir à l'arc	2	-
CS121	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	-	3
CS122	Discerner les notions techniques fondamentales d'utilisation spécifiques aux différents arcs	2	-
CS123	Identifier les connaissances de base en matière d'handicap et adapter les contenus des séances selon la déficience	1	-
CS124	Intégrer l'utilisation de base du multimédia dans ses séances d'apprentissage et d'initiation	3	-
CS125	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
CS131	Décrire et lister les éléments permettant d'attribuer le matériel adéquat et adapté aux caractéristiques et particularités de l'archer.	2	-
CS132	Distinguer les principes permettant d'effectuer les réglages et réparation de base d'un arc	2	-
CS133	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	-	3
CS134	Distinguer les différences principales entre le Longbow, le Recurve/Barebow et le Compound	2	-
CS135	Intégrer les bases du fonctionnement du corps humain dans un contexte spécifique au tir à l'arc	3	-
CS136	Distinguer les principes de base permettant d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnel du public cible dans un contexte spécifique au tir à l'arc	2	-
CS141	Intégrer les éléments permettant de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents spécifiques au tir à l'arc	3	-
TP	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3
CS151	Discerner les règles de base de l'éthique du cadre sportif en tir à l'arc en vue de s'y référer	2	-

4.1.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

Agiement du dispositif des cours spécifiques MS Initiateur

Etape 0 Bloc distanciel asynchrone E-learning - CG Adeps		Etape 1 Bloc présentiel Cours théorico-pratiques												Etape 2 Bloc présentiel Evaluation			Etape 3 Bloc stage d'application en club														
		Jour 1			Jour 2			Jour 3			Jour 4			Jour 5			Jour 6			Jour 7			Entre 2 et 10 semaines après l'étape 2			6 mois maximum après notification de réussite de l'étape 2					
Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire		
CG111	M6 formation de cadre sportif	3:00:00	111	Cadre d'intervention du MS/Initiateur Tir à l'Arc	0:30:00	133	Les principes techniques fondamentaux (Points 1/4)	2:00:00	133	Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'Arc (Points 1/4)	2:00:00	135	Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'Arc (Points 1/4)	2:00:00	135	Examen écrit	2:00:00														
CG112	Statut social et fiscal de cadre sportif	3:00:00	113	Prépare sportif de tir à l'Arc	0:30:00	124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur (Points 1/4)	4:00:00	135	Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'Arc (Points 1/4)	4:00:00	135	Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'Arc (Points 1/4)	4:00:00	135	Examen pratique	1:00:00														
CG113	Le payage sportif: du communautaire et nationaux	3:00:00	141	La sécurité en tir à l'Arc	2:00:00																										
CG121	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	12:00:00	132	Nomenclature de l'arc	1:30:00																										
CG122	Mon action avant, pendant et après "ma séance"	7:00:00	131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'Arc	1:00:00																										
CG123	Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	4:30:00	131	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la sécurité et les valeurs dans l'encadrement tir à l'Arc	0:30:00																										
CG131	Approche de déterminants émotionnelle	9:00:00																													
CG132	Un support à l'activité physique: "la machine humaine"	9:00:00																													
CG133	Différences et pratiques sportives: organisation du "Handisport"	5:00:00																													
CG134	Recommandations de base pour une bonne pratique	3:00:00	123																												
CG141	Une pratique en toute sécurité: la prévention	3:30:00	TP																												
CG151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique	3:30:00																													
		65:30:00			6:00:00			6:00:00			6:00:00			7:00:00			6:00:00			6:00:00			6:00:00			14:00:00			3:00:00	26:00:00	

CS en E-learning >>>	1:00:00
CS en présentiel >>>	51:00:00
Evaluations >>>	3:00:00
Tous CS avec stage >>>	71:00:00
Tous CS + évaluations >>>	74:00:00
CG compris >>>	139:30:00

A cette charge de travail, rajoutez dans cette ligne du temps: il faut ajouter les moments d'étude et/ou de préparation en autonomie



4.2 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSIni	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.		2	-
Identifier les points du règlement ayant une influence sur le développement des habiletés motrices chez le public cible et sa participation aux premières compétitions		2	-
Distinguer les éléments constitutifs du cadre/paysage institutionnel du tir à l'arc en vue de s'y référer dans sa fonction de MS Initiateur en tir à l'arc		2	-

- **Pondération de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus :** 10%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :** 3
- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:**
 - CS111 Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc
 - CS 112 Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc
 - CS 113 Paysage sportif du tir à l'arc

1. Code et titre du module

CS111 Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce Module est le prolongement et la contextualisation du CG111 "Ma formation de cadre sportif".

Il présente la place de la formation MS Initiateur en tir à l'arc dans le dispositif complet des formations de la LFBTA. Pour ce faire, nous passons en revue les éléments indispensables à connaître du cahier des charges de la formation afin de décrire entre autres le profil de fonction, le cadre d'intervention, le public cible d'un MS initiateur tir à l'arc, ainsi que les modalités d'évaluation et les aspects organisationnels correspondants à la session de formation.

Un point concernant les formalités administrative spécifiques à l'activité de moniteur en tir à l'arc est également développé afin que le candidat puisse s'y référer.

Enfin, un point d'attention est porté sur l'intégration du moniteur dans la vie régulière du club.

Chapitration/parties/sections:

- La formation MSInitiateur tir à l'arc en pratique (dispositif - modalité d'évaluation - règles ...)
- Position de la formation dans le cursus complet de la formation des cadres à vocation pédagogique en tir à l'arc
- Droits et devoirs du MS Initiateur en tir à l'arc
- Profil de fonction du MS Initiateur en tir à l'arc
- L'intégration professionnelle du MS Initiateur en tir à l'arc dans son environnement (club - ROI des clubs ...)
- Les formalités administrative spécifiques à l'activité de MS Initiateur en tir à l'arc (Assurance, inscription LFBTA, extrait de casier judiciaire ...)

3. Concepts / Mots-clés

- Dispositif
- Engacement
- Evaluations
- Organisation
- Administratif
- Intégration

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer le cadre dans lequel s'inscrit sa formation de Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc et discerner tous les éléments organisationnels de celle-ci en vue de s'y référer pendant et après la formation.		✓						
Micro	Discerner les différentes étapes constituant le dispositif de formation du niveau MSInitiateur en tir à l'arc de la LFBTA en vue de s'y référer		✓						
	Discerner les droits et devoirs liés au profil de fonction d'un MS Initiateur en tir à l'arc permettant son intégration professionnelle dans le paysage et l'environnement spécifique au tir à l'arc.		✓						
	Discerner les formalités administratives spécifiques à l'activité de MS Initiateur en tir à l'arc (limite assurance, inscription LFBTA, extrait de casier judiciaire ...)		✓						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué/validé par le biais d'une validation par la participation (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

VALIDATION PAR LA PARTICIPATION:

La participation valide ce module de formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	*	/	113	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et/ou d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

1. Code et titre du module

CS112 Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module présente les règles élémentaires et indispensables que le MS Initiateur doit connaître pour préparer, accompagner et encadrer les archers à participer à leurs premières compétitions. Pour ce faire, nous passons en revue les règles qui régissent les compétitions et la catégorisation des archers. Ce module vise à inculquer une compréhension des règlements qui façonnent non seulement le sport mais aussi le développement des compétences des archers débutants. Nous abordons la manière dont les règles et les catégories influencent directement l'apprentissage des habiletés motrices fondamentales, telles que la posture et la coordination, essentielles à la performance et à la sécurité des compétiteurs. Les formateurs acquerront une connaissance pratique du règlement spécifique applicable aux premières compétitions, en soulignant éventuellement les nuances qui les distinguent des compétitions de haut niveau. L'accent est mis sur l'intégration des règles dans l'enseignement des techniques de tir à l'arc, assurant ainsi une préparation complète des archers pour la compétition. Ce module prépare les moniteurs à guider efficacement les débutants à travers les défis réglementaires des compétitions initiales, jetant les bases d'une progression sportive saine et conforme aux attentes du tir à l'arc. En fin de compte, les moniteurs équipés de cette connaissance spécialisée seront mieux préparés à offrir un environnement d'apprentissage qui favorise à la fois l'excellence technique et l'esprit sportif.

Chapitration/parties/sections:

- Les règles de base des compétitions
- Catégorisation
- Balises pour participer à sa première compétition)
- L'interdiction de l'alcool
- Accompagnement et encadrement des premières compétitions

3. Concepts / Mots-clés

- Règles
- Encadrement
- Règlement
- Alcool
- Premières compétitions
- Catégories

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les points du règlement ayant une influence sur le développement des habiletés motrices chez le public cible et sa participation aux premières compétitions		✓						
Micro	Lister et décrire le règlement spécifique aux compétitions du public cible		✓						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type	Formative	Sommative	Certificative
			✓

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
				✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00		0:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			/		

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

1. Code et titre du module

CS113 Paysage sportif du tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce Module est un prolongement et une contextualisation du CG113 "Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales".

Ce module présente les différentes disciplines pratiquées en tir à l'arc ainsi que les différents types d'arc existants. Il présente également le paysage institutionnel du tir à l'arc en Fédération Wallonie - Bruxelles, ses différents acteurs (clubs, provinces, LFBTA, BSV, RBA, WA, LHF, Adeps, COIB, BPC), leur rôle et les liens entre eux.

Il est donc conçu pour équiper les futurs moniteurs initiateurs en tir à l'arc avec une compréhension complète du domaine, à la fois sur le plan sportif et institutionnel en présentant au moniteur les outils nécessaires pour identifier et comprendre les structures qui régissent ce sport, ainsi que les diverses disciplines et matériaux utilisés.

Les moniteurs apprendront à distinguer les éléments constitutifs du cadre institutionnel du tir à l'arc. Ils acquerront une vision claire des organisations régionales, nationales et internationales qui structurent ce sport, leur permettant de s'orienter et de guider leurs élèves en toute connaissance de cause.

De plus, une attention particulière est portée sur la Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc (LFBTA), avec une exploration de sa position au sein du paysage sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chapitration/parties/sections:

- Les différentes disciplines du Tir à l'arc
- Les différentes types d'arc
- Le cadre/paysage institutionnel du Tir à l'arc (Club - province, fédération francophone, nationale, LFBTA/BSV, RBA, WA, LHF)
- ROI des clubs

3. Concepts / Mots-clés

- Types d'arc
- Disciplines
- Cadre institutionnel
- ROI
- LFBTA
- Fédération Wallonie Bruxelles

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les éléments constitutifs du cadre/paysage institutionnel du tir à l'arc en vue de s'y référer dans sa fonction de MS Initiateur en tir à l'arc		✓						
Micro	Distinguer les différentes disciplines du tir à l'arc		✓						
	Distinguer les différents types d'arc		✓						
	Discerner les éléments permettant de situer la LFBTA dans le paysage sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de s'y référer		✓						
	Discerner les éléments fondamentaux de la philosophie et la ligne de conduite de la LFBTA en vue de s'y référer dans sa fonction de MS Initiateur en tir à l'arc		✓						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		✓						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
Forme	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30			0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

0:30:00

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué/validé par le biais d'une validation par la participation (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

VALIDATION PAR LA PARTICIPATION:

La participation valide ce module de formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	*	Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc	111	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

4.3 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSInI	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS121	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	-	3
CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes	2	-
CS123	Identifier les connaissances de base en matière d'handicap et adapter les contenus des séances selon la déficience	1	-
CS124	Intégrer l'utilisation de base du multimédia dans ses séances d'apprentissage et d'initiation	3	-
CS125	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3

- **Pondération de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus :** 40%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :** 5
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :** voir infra
- **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
 - CS 121 Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc
 - CS 122 Notions d'emploi des différents types d'armes
 - CS 123 Initiation en handisport
 - CS 124 Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc
 - CS 125 Stage d'application

1. Code et titre du module

CS121 Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Module en lien avec CG121 "Apprentissage et contenus en fonction de l'âge" et CG122 "Mon action avant, pendant et après "ma séance"

est conçu pour offrir aux moniteurs initiateurs les compétences essentielles pour enseigner efficacement l'initiation à cette discipline en mettant l'accent sur les principes pédagogiques fondamentaux, notamment l'art de formuler des consignes claires et précises. Les participants apprendront à déterminer les instructions critiques pour les archers débutants et les méthodes optimales pour les communiquer.

La section sur la méthodologie de correction est centrée sur l'ajustement de la position de base et les ajustements techniques plus avancés nécessaires au fur et à mesure que l'élève progresse.

En outre, le module aborde la planification et la structuration des séances d'enseignement. Les moniteurs seront formés à définir des objectifs clairs, adapter leurs interventions selon l'âge et les capacités des apprenants, et structurer les séances pour maximiser l'apprentissage et l'engagement. Ils apprendront également à gérer efficacement un groupe diversifié, en tenant compte des différences individuelles telles que la latéralité et l'espace disponible.

Enfin, les outils d'animation comme les jeux, les parcours de tir Field et 3D seront explorés pour enrichir les sessions et rendre l'apprentissage du tir à l'arc à la fois amusant et éducatif. Ce module vise à équiper les moniteurs avec une boîte à outils complète pour dynamiser leurs cours et garantir une expérience d'apprentissage de qualité pour tous les participants.

Chapitration/parties/sections:

- Les principes pédagogiques
 - Les consignes : c'est quoi, les consignes importantes, comment les donner?
- Méthodologie de la correction
 - La correction de la position de base
 - Corrections techniques intermédiaires
- Planifier l'apprentissage technique
- Structurer sa séance (lien avec CG Avant-pdt-après)
 - Définir les objectifs
 - Adapter son intervention et ses contenus en fonction d'un public varié (jeunes, adolescents ...)
 - La structure d'une séance en fonction des obj. (Technique, ludique / jeux ...)
 - Planifier les étapes et le timing de la séance (feuille de préparation??)
 - Gestion optimale des participants (groupe et individus / gauchers - droitiers / espace ...) pour rentabiliser son animation
- Les outils d'animation
 - Les jeux au tir à l'arc
 - Field et 3D en tant qu'outil d'animation et en situation "aménagée"
 - ...

3. Concepts / Mots-clés

- Préparation
- Consigne
- Instruction
- Progression
- Méthode
- initiation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc							✓	
Micro	Intégrer les principes pédagogiques liés aux consignes dans la mise en œuvre de ses séances d'initiation et de correction technique au tir à l'arc							✓	
	Intégrer les principes pédagogiques liés à la correction dans la mise en œuvre de ses séances d'initiation et de correction technique au tir à l'arc							✓	
	Intégrer les principes de la planification de l'apprentissage technique spécifique au tir à l'arc							✓	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓	✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		✓						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	✓		✓					
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
			✓		✓			
Forme	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			✓		✓			
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
	✓			✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30		1:00	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:30			2:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et précéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141 / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

2. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUE - EPREUVE PRATIQUE:

Cette épreuve pratique commune aux modules 121 et 133 est évaluée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** - le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** - le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** - le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** - le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A

Le protocole de l'évaluation est clairement expliqué sur cette grille.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	*	Initiation en handisport	123	*
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	124	*
			Les principes techniques fondamentaux	133	*
			Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc	136	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel de tir + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

MSni - Grille d'évaluation pratique
 CS121 Méthodologie de l'apprentissage au Tir à l'arc et CS133 Les fondamentaux techniques

Protocole : Le candidat dispense devant un jury une séance de 30 minutes d'initiation et/ou de correction technique sur un thème dans le cadre d'un micro-enseignement (à 1 ou 2 autres candidats). Pour cela, le candidat "tire/pioche" un thème au hasard parmi X choix possibles. Il dispose ensuite de x minutes pour préparer la séance.

Candidat :	Contexte :
Evalueur :	Lieu : Date : / /
Thème :	

Critères d'évaluation	Eléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Echelle d'appréciation				Remarques / observations particulières	
			NA	EVA	A	AM		
Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	Analyse et correction	1 Identifie l'élément technique à corriger (131)	Rapidité - Pertinence - Qualité	2	2	2	2	
		2 Situe l'élément technique dans la hiérarchie de la technique (131)	Rapidité - Pertinence	1	1	1	1	
		3 Justifie le choix de la correction (121)	Qualité - Cohérence - Efficacité	1	1	1	1	
		4 Décrit le mouvement correcte à effectuer (131)	Précision - Qualité	2	2	2	2	
		5 En fonction de son analyse, met en place la stratégie de correction au travers d'exercices appropriés (131)	Cohérence - Rapidité - Efficacité	2	2	2	2	
	Communication et pédagogie	6 Formule des consignes les plus adéquates en fonction de l'apprenant et du contexte pour réaliser la correction (121)	Pertinence - Qualité - Précision	2	2	2	2	
		7 Formule une même consigne autrement pour relâcher la même correction afin de s'adapter au public (121)	Pertinence - Qualité - Précision	1	1	1	1	
		8 Démontre la bonne posture et le geste	Pertinence - Qualité - Précision - Efficacité	2	2	2	2	
		9 Utilise le canal kinesthésique pour corriger la posture et le geste	Pertinence - Qualité - Précision - Efficacité	1	1	1	1	
		10 Offre des feedbacks et formule des hypothèses pour s'améliorer pour créer un climat favorisant l'apprentissage et l'engagement	Pertinence - Qualité - Efficacité - Précision	1	1	1	1	
TOTAL			4	8	1	2	/ 15	
%			27%	53%	7%	13%		

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite	
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 30% de "NA"
	NA	+ de 30% de "NA"
		Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
		Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
		En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
		Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

1. Code et titre du module

CS122 Notions d'emploi des différents types d'armes

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module de formation est conçu pour équiper les futurs moniteurs initiateur en tir à l'arc avec une compréhension approfondie des aspects techniques des différents types d'arcs. Ce module, essentiel dans le curriculum de formation, a pour objectif de permettre aux participants de maîtriser les principes fondamentaux d'utilisation de chaque type d'arc, en soulignant leurs spécificités techniques.

Ce module comprend une exploration des techniques de base communes à tous les arcs, tout en introduisant progressivement les spécificités liées aux arcs classiques, à poulies, et autres variantes. Les participants apprendront comment ces différences influencent la manière de tirer, les postures, et les ajustements nécessaires pour optimiser la performance et la précision.

Ce module se concentre également sur les avantages et inconvénients de chaque type d'arc. Les moniteurs en formation seront amenés à comprendre les contextes d'utilisation idéaux pour chaque arc et à identifier les limitations spécifiques de chaque modèle. Cette partie du cours permettra aux participants de faire des recommandations éclairées aux apprentis archers, en fonction de leurs besoins individuels et des objectifs de tir.

L'objectif final est de permettre aux futurs moniteurs de discerner et d'appliquer les notions techniques appropriées, assurant ainsi une formation complète et compétente à leurs élèves. Ce module est non seulement une base pour l'enseignement efficace mais aussi un élément crucial pour garantir la sécurité et la performance dans la pratique du tir à l'arc.

Chapitration/parties/sections:

- Notions techniques fondamentales d'utilisation spécifiques aux différents arcs (technique de base)
- Différences entre "à l'apache", "à l'instinct" et, "au viseur"
- Avantages-inconvénients, ce que permet ou ne permet pas les différents arcs

3. Concepts / Mots-clés

- Différents arcs
- Avantages - inconvénients
- Contexte d'utilisation
- Spécificité
- Particularité
- Limitation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les notions techniques fondamentales d'utilisation spécifiques aux différents arcs		v						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	v					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		v

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
					v			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
1:30		0:30	2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:10			0:10
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Les différents types d'armes - Spécificités techniques	134	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats + Matériel spécifique : arc + palette + décocheurs + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSinitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

1. Code et titre du module

CS123 Initiation en handisport

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est le prolongement du CG133 "Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"".

Il contient d'abord une partie théorique sur la prise en charge des archers déficients moteurs, visuels ou intellectuels ainsi que la classification handisport. Il développe ensuite une partie pratique sur l'encadrement spécifique de la personne déficiente et la découverte du matériel adapté aux handisportifs (archer assis, archer debout, archer déficient visuel). Un point d'attention est également porté sur les différentes stratégies spécifiques d'inclusion.

Chapitration/parties/sections:

- Accueillir un handisportif dans son club
- Les déficiences physique, visuelles ou intellectuelle
- La méthodologie spécifique au handisport
- Les grandes règles de la classification handisport en tir à l'arc
- Le matériel adapté
- Stratégies spécifiques d'inclusion

3. Concepts / Mots-clés

- Inclusion
- Matériel adapté
- Pédagogie adaptée
- Prise en charge
- Déficience
- Handisport

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les connaissances de base en matière d'handicap et adapter les contenus des séances selon la déficience	√							
Micro	Identifier les techniques spécifiques à la pratique du tir à l'arc handisport	√							
	Discerner le matériel handisport spécifique		√						
	Discerner les points principaux du règlement spécifique handisport		√						
	Reconnaître les principes de déontologie en vue d'intégrer un athlète dans un groupe de tireur valides	√							

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		√			√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
			√		√			
Forme	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
							√	
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		1:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. VALIDATION PAR LA PARTICIPATION:

La participation valide la partie en présentiel de ce module de formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"	133	**	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au Tir à l'arc	121	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,... 1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Salle avec pas de tir + Matériel de tir spécifique + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023

1. Code et titre du module

CS124 Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Ce Module est en lien avec le CG123 "Le multimédia au service de l'apprentissage sportif".

Cette unité de formation est une sensibilisation à l'utilisation du multimédia dans l'intervention de l'initiateur sportif en tir à l'arc en présentant différents outils permettant d'appuyer les rétroactions de l'initiateur. Il permettra au moniteur d'adapter ses choix technologiques d'appui aux différentes situations qu'il rencontre. Son objectif est d'informer sur les balises à prendre en considération afin de pouvoir utiliser le multimédia à divers moments lors d'une séance.

Une utilisation pertinente et cohérente de ce nouvel « outil » désormais plus accessible, doit permettre au moniteur de donner du sens aux actions effectuées. Est-il besoin de rappeler toute l'importance de l'image dans la prise de conscience du schéma corporelle comme facteur déterminant dans l'apprentissage moteur spécifique au tir à l'arc. Bien utilisé, le multimédia pourra aussi permettre de rendre l'apprenant plus autonome et responsable de ses apprentissages.

3. Concepts / Mots-clés

- Multimédia
- Support
- Plus value
- Renforcement
- Rétroaction
- Technologie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer l'utilisation de base du multimédia dans ses séances d'apprentissage et d'initiation			✓					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓	✓					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30			0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30			0:30

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué/validé par le biais d'une validation par la participation (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

VALIDATION PAR LA PARTICIPATION:

La participation valide ce module de formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG123	*	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au Tir à l'arc	121	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel de tir + Matériel spécifique : Miroir, smartphone / tablette, Trépied

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit	-

1. Code et titre du module

CS125 Stage d'application

2. Résumé / présentation

Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

3. Concepts / Mots-clés

- Application
- Expérience
- Convention
- Préparation
- Encadrement public cible
- Rapport d'expérience

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation							✓	
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel							✓	
	Exécuter les principes d'animation des séances d'initiation spécifiques au public cible						✓		
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures							✓	
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique							✓	
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience							✓	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓			✓		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
						✓	

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	✓

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	Rapport de stage	QCM
		✓						✓

8. Critères d'évaluation

Cf. Chapitre 5 « REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES » et plus spécifiquement la section "Modalités d'évaluation du stage"

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Tous les modules de la formation MS Initiateur en tir à l'arc		*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 MS pour 1 stagiaire
Matériel	1 club avec public cible

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

4.4 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSInI	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS131	Décrire et lister les éléments permettant d'attribuer le matériel adéquat et adapté aux caractéristiques et particularités de l'archer.	2	-
CS132	Distinguer les principes permettant d'effectuer les réglages et réparation de base d'un arc	2	-
CS133	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	-	3
CS134	Distinguer les différences principales entre le Longbow, le Recurve/Barebow et le Compound	2	-
CS135	Intégrer les bases du fonctionnement du corps humain dans un contexte spécifique au tir à l'arc	3	-
CS136	Distinguer les principes de base permettant d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnel du public cible dans un contexte spécifique au tir à l'arc	2	-

- **Pondération de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus** : 30%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »** : 6
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »** : voir infra
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »** :
 - CS 131 Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc
 - CS 132 Nomenclature de l'arc
 - CS 133 Les principes techniques fondamentaux
 - CS 134 Les différents types d'armes - Spécificités techniques
 - CS 135 Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc
 - CS 136 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc

1. Code et titre du module

CS131 Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module de formation est conçu pour doter les moniteurs initiateur en tir à l'arc des compétences essentielles pour équiper de manière adéquate et personnalisée leurs apprentis archers. L'objectif principal est de fournir une compréhension approfondie des différents aspects à considérer lors de l'attribution du matériel de tir à l'arc, en tenant compte des spécificités individuelles de chaque apprenant.

Au cours de ce module, les participants apprendront à décrire et à lister les éléments cruciaux pour choisir l'équipement le plus adapté, en fonction de la latéralité de l'archer, ce qui influence le choix de l'arc et des accessoires associés. Ils exploreront comment les particularités de l'archer déterminent la taille et la puissance idéales de l'arc, permettant ainsi une pratique sécuritaire et confortable.

Les apprenants seront également guidés sur le choix des flèches, en prenant en compte la longueur et la rigidité adaptées à la force et au style de l'archer. De plus, une attention particulière sera portée sur les équipements de protection nécessaires pour assurer une pratique sans risque, incluant les protège-bras, les gants et autres accessoires indispensables.

Enfin, ce module comprendra des conseils pratiques pour accompagner les archers dans leurs premiers achats, assurant ainsi qu'ils acquièrent le matériel approprié dès le début de leur parcours en tir à l'arc. Cette approche vise à instaurer une base solide pour une formation sécurisée et efficace, essentielle à la progression des débutants dans ce sport.

Chapitration/parties/sections:

- La latéralité
- Taille
- Puissance
- Le choix de l'arc
- Le choix des flèches
- Les protections
- Guider l'apprenant dans ses premiers achats
- ...

3. Concepts / Mots-clés

- Guide
- Matériel adapté
- Caractéristique
- Taille
- Flèches
- Protection

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Décrire et lister les éléments permettant d'attribuer le matériel adéquat et adapté aux caractéristiques et particularités de l'archer.		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30		0:30	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Nomenclature de l'arc	132	*
			Les différents types d'armes - Spécificités techniques	134	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Arcs d'initiation divers + Flèches d'initiation de toutes sortes incluant du matériel défectueux + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

1. Code et titre du module

CS132 Nomenclature de l'arc

2. Résumé / présentation

Au terme de ce module, MS Initiateur sera capable de nommer les différentes parties qui composent un arc. Il sera également capable d'effectuer les réglages de base d'un arc et de repérer un problème technique lié au matériel et de pouvoir le réparer si nécessaire, au besoin remplacer le matériel concerné.

Ce module de formation dédié à la nomenclature de l'arc vise à doter les futurs formateurs des connaissances fondamentales qui leur permettront de maîtriser l'art de l'arc, de ses réglages de base jusqu'à la réparation et la maintenance courante.

Il est conçu pour offrir une compréhension exhaustive de l'arc dans sa totalité. Les apprenants découvriront les divers éléments qui constituent un arc, de la poignée aux branches, de la corde aux accessoires qui en améliorent la performance et la précision. Cette connaissance technique approfondie est indispensable pour tout moniteur souhaitant non seulement enseigner les fondamentaux du tir à l'arc mais également gérer et résoudre les problèmes techniques inhérents à cette discipline.

L'accent est mis sur la capacité à distinguer et appliquer les principes de réglages fin de l'équipement. En comprenant comment ajuster la tension de la corde, aligner les branches pour un tir optimal et effectuer les réparations de base, les moniteurs seront en mesure de garantir la performance et la sécurité de l'arc pour leurs élèves.

En somme, ce module vise à fournir aux moniteurs les outils pour gérer efficacement l'équipement de tir à l'arc, assurant ainsi une expérience d'apprentissage de qualité pour eux-mêmes et leurs futurs archers.

3. Concepts / Mots-clés

- Matériel
- Réparation
- Problème technique
- Réglage
- Nomenclature
- Éléments constitutifs

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principes permettant d'effectuer les réglages et réparation de base d'un arc		√						
Micro	Décrire les parties constitutives d'un arc		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)					
		√						
Type	Formative	Sommative	Certificative					
				√				
Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle				
		√						
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
				√				√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:45		0:30	1:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:45			0:45	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141 / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	131	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel personnel des apprenants Divers accessoires + Accessoires d'initiations variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSinitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

1. Code et titre du module

CS133 Les principes techniques fondamentaux

2. Résumé / présentation

Ce module est conçu pour fournir aux moniteurs initiateur en tir à l'arc les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des séances d'initiation enrichies par une approche analytique des corrections techniques. En s'appuyant sur les principes pédagogiques établis par les cours de niveau 1 de World Archery et les recommandations d'experts, ce module combine théorie et pratique pour une compréhension approfondie des techniques de base.

Les participants exploreront les éléments essentiels de la technique de tir, avec un accent particulier sur l'importance de l'apprentissage initial juste et précis ainsi que la correction. Ils apprendront à observer et analyser les performances des archers pour identifier les points faibles et appliquer des ajustements ciblés. Cette capacité d'analyse est cruciale pour aider les archers débutants à améliorer leur technique de façon significative et durable.

En outre, le module mettra l'accent sur la manière de donner les premières consignes de manière claire et structurée, en créant un cadre propice à l'apprentissage et à l'amélioration continue. À la fin de ce module, les moniteurs seront équipés non seulement pour enseigner les bases du tir à l'arc, mais aussi pour appliquer une approche analytique à la correction, leur permettant ainsi de devenir des formateurs efficaces et réfléchis.

3. Concepts / Mots-clés

- Fondamentaux techniques
- Consignes techniques
- Analytique
- Correction
- Technique évolutive
- Technique adaptée

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc							√	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√	√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
		√		√				
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
						√		
Forme	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√		√			
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
	√			√				√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				20:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00		1:30	5:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
13:00		1:30	14:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

2. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUE - EPREUVE PRATIQUE:

Cette épreuve pratique commune aux modules 121 et 133 est évaluée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A**

Le protocole de l'évaluation est clairement expliqué sur cette grille.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au Tir à l'arc	121	*
			Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'arc	135	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "ilots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel spécifique : Arcs (compound, recurve, longbow) + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

MSInI - Grille d'évaluation pratique
CS121 Méthodologie de l'apprentissage au Tir à l'arc et CS133 Les fondamentaux techniques

Protocole : Le candidat dispense devant un jury une séance de 30 minutes d'initiation et/ou de correction technique sur un thème dans le cadre d'un micro-enseignement (à 1 ou 2 autres candidats). Pour cela, le candidat "tire/pioche" un thème au hasard parmi X choix possibles. Il dispose ensuite de x minutes pour préparer la séance.

Candidat :	Contexte :
Evaluateur :	Lieu : Date : / /
Thème :	

	Critères d'évaluation	Éléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Echelle d'appréciation				Remarques / observations particulières	
				NA	EVA	A	AM		
Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'initiation et de correction technique au tir à l'arc	Analyse et correction	1	Identifie l'élément technique à corriger (131)	Rapidité - Pertinence - Qualité	2	2	2	2	
		2	Situe l'élément technique dans la hiérarchie de la technique (131)	Rapidité - Pertinence	1	1	1	1	
		3	Justifie le choix de la correction (121)	Qualité - Cohérence - Efficacité	1	1	1	1	
		4	Décrit le mouvement correcte à effectuer (131)	Précision - Qualité	2	2	2	2	
		5	En fonction de son analyse, met en place la stratégie de correction au travers d'exercices appropriés (131)	Cohérence - Rapidité - Efficacité	2	2	2	2	
	Communication et pédagogie	6	Formule des consignes les plus adéquates en fonction de l'apprenant et du contexte pour réaliser la correction (121)	Pertinence - Qualité - Précision	2	2	2	2	
		7	Formule une même consigne autrement pour rélaiser la même correction afin de s'adapter au public (121)	Pertinence - Qualité - Précision	1	1	1	1	
		8	Démontre la bonne posture et le geste	Pertinence - Qualité - Précision - Efficacité	2	2	2	2	
		9	Utilise le canal kinesthésique pour corriger la posture et le geste	Pertinence - Qualité - Précision - Efficacité	1	1	1	1	
		10	Offre des feedbacks et formule des hypothèses pour s'améliorer pour créer un climat favorisant l'apprentissage et l'engagement	Pertinence - Qualité - Efficacité - Précision	1	1	1	1	
				TOTAL	4	8	1	2	/ 15
				%	27%	53%	7%	13%	

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 30% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 30% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

1. Code et titre du module

CS134 Les différents types d'armes - Spécificités techniques

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module a pour objectif de permettre à l'initiateur de déterminer le meilleur achat d'un arc équipé (viseur stabilisation, arc, corde, ...).

Nous présentons l'archer recurve novice en fonction de son allonge, sa force, de son niveau d'implication dans la discipline (loisir, compétition, haut niveau) vers une pratique "olympique". Dans ce module, nous abordons aussi le choix possible pour des archers désirant se procurer un arc compound/longbow en fonction des caractéristiques personnelles de l'acheteur. Ce module aborde de manière plus spécifique les réglages de base mécanique de l'arc (choix de la grandeur de la poignée et des branches en fonction de la force de l'archer, alignement des branches, réglage du band, bouton berger, sortie de flèche (analyse et interprétation du résultat), choix des flèches).

Chapitration/parties/sections:

- Choix du matériel (arc recurve) adapté à l'archer qui débute la compétition et qui veut acheter son matériel
- Montage et réglage de base d'un Recurve / Barebow
- Approche de base du Compound
- Approche de base du Longbow
- ...

3. Concepts / Mots-clés

- Recurve - Barbow
- Compound
- Longbow
- Réglage
- Matériel
- Spécificités techniques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les différences principales entre le Longbow, le Recurve/Barebow et le Compound		✓						
Micro	Distinguer les particularités du Recurve / Barebow		✓						
	Distinguer les particularités du Compound		✓						
	Distinguer les particularités du Longbow		✓						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓	✓				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
			✓		✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00		0:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Notions d'emploi des différents types d'armes	122	**
			Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	131	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel spécifique : Arcs (compound, recurve, longbow) + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

1. Code et titre du module

CS135 Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est en lien avec le CG132 "Un support à l'activité physique : la "machine humaine".

Il parcourt la biomécanique de base afin de pouvoir décomposer les mouvements réalisés au tir à l'arc et les actions musculaires liées. Le MS Initiateur sera formé aux repères anatomiques utiles au tir à l'arc. Il lui sera également enseigné l'analyse de la position de tir afin de pouvoir y apporter des corrections. Le module s'achèvera par la structure de l'échauffement et l'importance des étirements et du renforcement musculaire.

Chapitration/parties/sections:

- L'échauffement
- La biomécanique de base (analyse et décomposition des mvts de base et les actions musculaires liées)
- Les points de repère anatomiques utiles au Tir à l'arc
- Analyse de la position, scan postural, mouvement, les grandes erreurs
- Le renforcement musculaire de base au Tir à l'arc
- La souplesse et les étirements spécifiques au Tir à l'arc
- ...

3. Concepts / Mots-clés

- Echauffement
- Etirement
- Souplesse
- Renforcement musculaire
- Analyse
- Biomécanique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les bases du fonctionnement du corps humain dans un contexte spécifique au tir à l'arc			v					
Micro	Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'échauffement ou de renforcement musculaire ou d'étirement adaptée au tir à l'arc							v	
	Discerner les éléments biomécaniques de base permettant de décomposer les mouvements réalisés au tir à l'arc et les actions musculaires liées		v						
	Discerner les éléments biomécaniques de base permettant d'analyser la position de tir en vue d'y apporter des corrections		v						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		v						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
		v		v				
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					v			
Forme	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			v		v			
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
	v			v				v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00		0:30	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00		0:30	3:30	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:40:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et précéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141 / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

2. CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE METHODOLOGIQUE - EPREUVE PRATIQUE:

Cette épreuve pratique est évaluée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A

Le protocole de l'évaluation est clairement expliqué sur cette grille.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique : la "machine humaine"	CG132	*	Les principes techniques fondamentaux	133	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "ilots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel de tir + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSinitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

MSInI - Grille d'évaluation pratique
CS135 Un support à l'activité physique "la machine humaine" appliqué au Tir à l'arc

Protocole : Le candidat dispense devant un jury une séance de 10 minutes d'échauffement ou de renforcement musculaire ou d'étirement adaptée au tir à l'arc dans le cadre d'un micro-enseignement (à 1 ou 2 autres candidats). Pour cela, le candidat "tire/pioche" un thème au hasard parmi X choix possibles. Il dispose ensuite de 10 minutes pour préparer la séance. Du petit matériel est mis à disposition.

Candidat :	Contexte :
Evaluateur :	Lieu : Date : / /
Thème :	

Critères d'évaluation	Eléments/comportements observables	Descripteurs permettant l'appréciation (En cas de problème, entourer)	Echelle d'appréciation				Remarques / observations particulières	
			NA	EVA	A	AM		
Appliquer les principes permettant de concevoir et mettre en œuvre une séance d'échauffement ou de renforcement musculaire ou d'étirement adaptée au tir à l'arc <small>Communication et pédagogie</small>	1	Propose 3 exercices différents	Clarté - Pertinence - Qualité	3	3	3	3	
	2	Hiérarchise les exercices	Pertinence	2	2	2	2	
	3	Adapte la durée des exercices à la nature de l'exercice	Pertinence - Précision	2	2	2	2	
	4	Corrige l'exécution de l'exercice le cas échéant	Pertinence - Qualité - Impact - Précision	2	2	2	2	
	5	Adapte son animation en fonction du thème et/ou de la nature des exercices	Pertinence - Qualité - Précision	1	1	1	1	
			TOTAL					/ 10
			%	0%	0%	0%	0%	

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite	
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 30% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
NA	+ de 30% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

1. Code et titre du module

CS136 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Il consiste en une contextualisation forte du module de formation "CG131 Approche des déterminants de gestion-psycho-émotionnelle".

L'acte d'initier et d'éduquer à la pratique du tir à l'arc, loin d'être purement technique, est avant tout un acte social, relationnel et affectif où les émotions sont constantes. Qu'on le veuille ou non, par sa façon d'être, sa façon de communiquer, le climat qu'il crée autour de lui, le MS Initiateur exerce une influence sur « ses » athlètes non seulement sur les plans technique et physique mais aussi sur le plan psychologique. Ce constat motive une philosophie de formation visant une approche aussi orientée vers le développement personnel du moniteur sportif, ses compétences émotionnelles et relationnelles, sa capacité d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnel des athlètes qu'il encadre.

Ce module de la formation initiateur se construit à travers quatre grandes dimensions qui sont l'émotion, la motivation, la communication et la confiance en soi.

3. Concepts / Mots-clés

- Motivation
- Emotion
- Communication
- Confiance en soi
- développement personnel
- Gestion - régulation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principes de base permettant d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnel du public cible dans un contexte spécifique au tir à l'arc		✓						
Micro	Distinguer les principes permettant d'identifier, repérer et réguler les émotions de base dans le contexte du tir à l'arc et de là, tenter de les adapter à différents contextes, à des environnements particuliers, aux émotions des autres		✓						
	Distinguer les principes de base permettant d'identifier, repérer, faire émerger et maintenir les principales formes de motivation dans le contexte du tir à l'arc		✓						
	Distinguer les principes de base permettant d'identifier et repérer les facteurs clefs de la confiance et ses différentes sources chez les tireurs		✓						
	Reconnaître les principes fondamentaux de l'anxiété de performance dans le contexte du tir à l'arc	✓							

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓	✓			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓	✓			

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
					✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00		1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141 / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG131	*	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au Tir à l'arc	121	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel de tir + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSinitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

4.5 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSInI	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS141	Intégrer les éléments permettant de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents spécifiques au tir à l'arc	3	-
TP	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3

- **Pondération de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus :**
10%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
2
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
voir infra
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CS 141 La sécurité en tir à l'arc
 - TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

1. Code et titre du module

CS141 La sécurité en tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un prolongement et une contextualisation du CG141 "Une pratique en toute sécurité : la prévention".

Ce module est conçu pour inculquer aux initiateurs les connaissances essentielles pour assurer la sécurité dans la pratique du tir à l'arc. Ce module les dotera des outils nécessaires pour prévenir les accidents et les incidents, en les préparant à reconnaître et à anticiper les risques spécifiques à cette discipline.

L'accent est mis sur l'importance de maîtriser les procédures d'évaluation de l'état du matériel de tir à l'arc. Les moniteurs apprendront à examiner soigneusement arcs, flèches et autres équipements, à les utiliser en toute sécurité, et à évaluer l'adéquation de l'environnement de tir pour limiter les risques.

Ce module explore les principes clés pour préparer et organiser une session de tir à l'arc avec un risque minimisé, en s'appuyant sur une compréhension approfondie des risques liés à l'activité et des moyens de les atténuer. Une partie est dédiée à la gestion des incidents, apprenant à réagir avec efficacité et précision en cas d'accident mineur, comme un coup de corde ou une irritation.

Le module envisage également les procédures de déclaration d'accident, en fournissant les connaissances nécessaires pour documenter et signaler tout incident conformément aux réglementations en vigueur.

Ainsi, les moniteurs seront armés d'un savoir-faire complet pour transmettre des consignes de sécurité de base et des procédures d'urgence spécifiques au tir à l'arc, garantissant une pratique à la fois plaisante et sécurisée pour tous les participants.

Chapitration/parties/sections:

- Connaître les risques liés à l'activité
- Évaluer les moyens nécessaires à une pratique sécurisée
- Comment organiser son espace pour tirer en toute sécurité
- Mettre en œuvre une activité à risque minimale (préparation)
- Transmettre les bonnes pratiques aux archers (consignes de sécurité de base spécifiques au Tir à l'arc, procédures...)
- Que faire en cas de problème
 - Coup de corde sur av-bras et bras d'arc
 - Irritation de la corde au niveau des doigts de décoche
 - Flèche dans une partie du corps
 - ...
- La déclaration d'accident

3. Concepts / Mots-clés

- Sécurité
- Risques
- Précaution
- Réaction adaptée
- Déclaration
- Bonnes pratique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les éléments permettant de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents spécifiques au tir à l'arc			√					
Micro	Discerner les éléments constitutifs d'une procédure de base permettant d'évaluer l'état du matériel utilisé et de l'utiliser en toute sécurité ainsi que ceux permettant de réaliser une analyse de risque des différents environnements de pratique		√						
	Décrire les principes permettant de préparer, organiser et mettre en œuvre une activité à risque minimale		√						
	Discerner les éléments à respecter pour remplir une déclaration d'accident le cas échéant		√						
	Décrire les principes permettant de s'adapter et de réagir adéquatement face à une situation d'accidents bénins lors de la pratique du tir à l'arc en vue de les appliquer le cas échéant		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00		1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141 / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Une pratique en toute sécurité : la prévention	141	**	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	TP	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "ilots" de 4 candidats + Salle avec pas de tir + Matériel de tir + Accessoires d'initiation variés

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur Tir ou Niveau 1 à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

1. Code et titre du module

TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

2. Résumé / présentation

Ce module constitue un **prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet MS Initiateur** par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Les accidents sont légion dans la pratique sportive.

Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées.

Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratique-pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif.

Sa visée est généraliste et a pour objectif de former adéquatement le plus grand nombre face aux incidents ou accidents sportifs récurrents. Au besoin, il reviendra à chaque fédération sportive (opérateur de formations spécifiques disciplinaires) de concevoir des modules de formation et d'intervention sur des accidents qui lui sont (seraient) plus spécifiques. Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

Concrètement, tout candidat devra **valider cette formation sécuritaire de façon autonome avant ou pendant sa formation spécifique disciplinaire** auprès d'un des **opérateurs reconnus par l'Administration générale du sport (ADEPS)** dont voici les informations de contact:

- **Ligue Francophone Belge de Sauvetage** : tél : 010/457 545 / contact@ifbs.org / https://www.ifbs.org
- **Association des Etablissements Sportifs** : Tel : 04/336 82 20 / info@aes-asbl.be / https://www.aes-asbl.be
- **Act For Life** : Tél : 02/387 11 21 / support@actforlife.be / https://www.actforlife.be
- **Secourisme & Sauvetage (SESA Asbl)** : Tel : 0493/19 95 16 / sesa-asbl@live.be / http://www.sesa-asbl.be

3. Concepts / Mots-clés

- Défibrillateur
- Malaise
- Réanimation
- Premiers soins
- Sur-accident
- Accidents

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Si nécessaire, appliquer les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...							✓	
Micro	Appliquer les principes permettant de gérer efficacement l'approche globale d'un accident et d'une victime, inanimée ou pas, consciente ou inconsciente, qui respire ou pas.							✓	
	Appliquer les principes permettant de passer efficacement un appel téléphonique correct et complet aux services de secours et prendre en charge la victime dans l'attente de ceux-ci							✓	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓				✓		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓	✓					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	2:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Pas d'évaluation théorique.

Une évaluation continue sur base d'une grille définie par l'AG Sport et connue des candidats sera faite par le/les formateur(s).

Sur base d'un modèle validé par l'AG Sport, une attestation de participation confirmant la réussite du module sera éditée par l'opérateur de formation et sera remise aux participants. Cette attestation a une validité de 2 ans.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Traumatologie et notions de premiers soins	141	***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	1 formateur pour 18 candidats Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection - 1 mannequin de réanimation adulte, de conception récente avec système de feedback obligatoire, pour maximum 3 candidats ; - Masque de protection pour le bouche-à-bouche (min 1 masque par mannequin, idéalement 1 masque par candidat) ; - Lingettes désinfectantes en suffisance ; - 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin ; - 1 tapis de sol par mannequin

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel	Mise à jour dans les 2 ans
Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	Mise à jour dans les 2 ans
BEPS croix Rouge	Mise à jour dans les 2 ans
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans

4.6 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSInI	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS151	Discerner les règles de base de l'éthique du cadre sportif en tir à l'arc en vue de s'y référer	2	-

- **Pondération de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus :** 10%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** 1
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** voir infra
- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**
 - CS 151 Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc

1. Code et titre du module

CS151 Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Module en lien avec CG 151 "Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique".

Ce module a pour objectif d'aider les futurs initiateurs à mettre en place un climat serein lors des moments d'apprentissages. Il sera expliqué quelles sont les valeurs à mettre en avant (cohésion, la discrétion, l'éthique, lesquelles à éviter (sexisme, racisme, homophobie).

Chapitration/parties/sections:

- Points d'attentions pour se comporter de façon éthique et déontologique en tant qu'encadrant en Tir à l'arc
 - Problématique du contact physique (points particuliers lors de la manipulation)
 - Politesse, discrétion,
 - Discrimination (sexisme, homophobie ...)
 - Équité
 - Vocabulaire à utiliser
- Réactions face aux comportements de l'apprenant
 - Être attentif aux sensibilités de chacun
 - Limiter les débordements (vocabulaires, comportement ...)
- Place des valeurs (respect, fair-play, équité) au tir à l'arc et/ou les valeurs véhiculées par le Tir à l'arc

3. Concepts / Mots-clés

- Ethique
- Comportement
- Équité
- Homophobie
- Discrimination
- Valeurs

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les règles de base de l'éthique du cadre sportif en tir à l'arc en vue de s'y référer		V						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	V					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		V	V				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	QCM

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	00:00:00	00:00:00	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

0:30:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00

00:00:00

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué/validé par le biais d'une validation par la participation (Cf. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

VALIDATION PAR LA PARTICIPATION:

La participation valide ce module de formation.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduite d'un cadre sportif à vocation pédagogique	151	*	/		

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection 1 salle de classe avec les tables agencées en "îlots" de 4 candidats

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MS Initiateur ou niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023
MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013

4.7 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

La LFBTA, en concertation avec l'ADEPS via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Initiateur, MS Educateur, MS Entraîneur), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La LFBTA peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

	Module		Titres et qualifications et/ou Expériences utiles
	Code	Intitulé du module	
Théma 1	CS111	Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et/ou d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS112	Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS113	Paysage sportif du tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
Thématique 2	CS121	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS123	Initiation en handisport	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS125	Stage d'application	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
Thématique 3	CS131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS132	Nomenclature de l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS133	Les principes techniques fondamentaux	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS134	Les différents types d'armes - Spécificités techniques	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS135	Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	CS136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
Th 4	CS141	La sécurité en tir à l'arc	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur Tir ou Niveau 1 à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.
Th 5	CS151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un brevet de MSInitiateur ou Niveau 1 Tir à l'arc au minimum - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine spécifique du module

4.8 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours

			<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
Théma 1	CS111	Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc	20%	10%
	CS112	Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc	40%	
	CS113	Paysage sportif du tir à l'arc	40%	
Thématique 2	<u>CS121</u>	<u>Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc</u>	30%	40%
	CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes	20%	
	CS123	Initiation en handisport	10%	
	CS124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	20%	
	CS125	Stage d'application	20%	
Thématique 3	CS131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	20%	30%
	CS132	Nomenclature de l'arc	10%	
	<u>CS133</u>	<u>Les principes techniques fondamentaux</u>	30%	
	CS134	Les différents types d'armes - Spécificités techniques	10%	
	CS135	Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc	20%	
	CS136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc	10%	
Th 4	<u>CS141</u>	<u>La sécurité en tir à l'arc</u>	50%	10%
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	50%	
Th 5	CS151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc	100%	10%

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

5.1 Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS125_Stage ».

5.1.1 Contenu du stage :

- 15 heures d'encadrement en club. Ces heures doivent être impérativement réalisées avec le public cible de la formation qui est pour rappel :
 - Tous les âges ;
 - Pratiquants novices et débutants ;
 - Sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives ;
 - Sportifs en phase de formation de base.
- Ces 15 heures représentent 10 séances de +/- 1h30
 - 1 ou 2 séances d'observation
 - 8 ou 9 séances d'encadrement actif
- Ces heures doivent être réalisées sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage reconnu et avalisé par la LFBTA

5.1.2 Objectifs du stage du stage :

		TAXO (1 à 4)	
CS125	Stage d'application	S	SF
Macro:	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel		3
	Exécuter les principes d'animation des séances d'initiation spécifiques au public cible		2
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3

5.1.3 L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation et lorsque sa convention de stage a été acceptée par la LFBTA.

Formes d'évaluation				5. Stage	
1. Champs des Savoirs. Evaluations "Théoriques" > Epreuves E-learning	2. Validation par la participation	3. Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques" > Epreuve Ecrite	4. Champs des SF méthodo > Epreuves "Pratiques"	A. Pratique - Séances	B. Dossier / portfolio
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>				Notification de réussite / validation 1 à 4 + tous les documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt
Code et titre du module					

5.1.4 Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposés dans un délai de 6 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1^{ère} ou 2^{ème} session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer et dispose d'un nouveau délai de 6 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

5.1.5 La convention de stage

Une convention de stage (annexe 1) est à présenter pour proposition au responsable de la formation des cadres LFBTA au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débuter.

5.1.6 Assurance

Le stagiaire est couvert par l'assurance de la LFBTA durant son stage à condition de toujours être affilié à la LFBTA.

5.1.7 Aspects financiers

Les prestations réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans obligation de rémunération du club.

5.2 Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent dans les annexes ([lien vers le portfolio](#)).

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
3. Les fiches de guidance à compléter par le MS. Elles serviront à guider le stagiaire en cours de stage et fixer des objectifs intermédiaires ;
4. Le document d'évaluation finale à compléter par le maître de stage ;
5. Le rapport de stage.

Le dossier/portfolio de stage devra être envoyé par email par le stagiaire à la fin du stage au responsable de la formation des cadres de la LFBTA, en un seul fichier numérique dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

5.3 Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

5.3.1 Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
 1. Présentation du club d'accueil et de son contexte
 - Installations
 - Organe d'administration
 - Membres
 - Objectifs (loisirs vs compétition)
 - ...
 2. Présentation des sportifs encadrés
 - Age, niveau ...
 - Comparaison avec public cible de la formation
 - ...
 3. Tâches réalisées
 - Expérience de terrain

- Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du/des groupes
 - ...
4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique
 - Présentation du Maître de stage
 - Ce qui a répondu à mes attentes
 - Ce qui a dépassé mes attentes
 - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
 - ...
 5. Apports professionnels du stage
 - Compétences développées grâce au stage
 - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
 - ...
 6. Apports personnels du stage

5.3.2 Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas, ...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

5.4 Règles concernant les Maîtres de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maître de stage qui doit être « avalisé » avant le début du stage par la LFBTA qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage avant l'échéance fixée.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

5.4.1 Qualification minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage est porteur au minimum :

- Soit du brevet ADEPS Moniteur Sportif Initiateur tir à l'arc
- Soit de brevet ADEPS Niveau 1 tir à l'arc

5.4.2 Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage peut justifier une expérience d'au moins 5 ans dans l'enseignement de la discipline.

5.4.3 Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique LFBTA et/ou du responsable des formations LFBTA, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

La LFBTA doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5.5 Engagement/devoirs des Maîtres de stage

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec la LFBTA ;
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification ;
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club ;
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation ;
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de la LFBTA ;
- Compléter les fiches de guidance (annexe 3 dans le dossier de stage) ;
- Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage, ainsi que seul en fin de stage (annexe 4 dans le dossier de stage) ;
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de la LFBTA, chaque fois que nécessaire ;
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur ;
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage ;
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

5.6 Endroit et niveaux de stage

- Dans un club membre de la LFBTA ;
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci ;
- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.

5.7 Evaluation du stage

5.7.1 Evaluation des séances du stage

- o Cette évaluation est réalisée par le Maître de stage à la fin de la période de stage au moyen de la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

MSIni - Grille d'évaluation pratique
CS126 Stage d'application

Stagiaire :

Maître de stage :

Lieu :

Date : / /

RAA Macro	Critères d'évaluation	Éléments/comportements observables	Echelle d'appréciation (entourez)				Remarques / observations particulières	
			NA	EVA	A	AM		
Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	Attitudes professionnelles et réflexives	1 Adopte une attitude professionnelle par rapport au public cible	1	1	1	1		
		2 Est ponctuel	1	1	1	1		
		3 Analyse et identifie les points forts et faibles des contenus et de l'organisation d'une séance et donner des pistes d'ajustement (adaptations selon les problèmes observés ...) après les séances	2	2	2	2		
		4 Manifeste du plaisir tout au long de la séance (sourire ...)	1	1	1	1		
		5 Tient compte des remarques / conseils du Maître de stage et se remet en question	2	2	2	2		
	Planification et conception des séances	1 Présente ses préparations à son MS avant la séance	2	2	2	2		
		2 Conçoit des préparations soignées, détaillées et explicites	1	1	1	1		
		3 Prévoit le matériel et l'organisation spatio-temporelle de la séance	1	1	1	1		
		4 Décrit un objectif (but) précis de la séance et propose des situations en rapport avec l'objectif de la séance	2	2	2	2		
		5 Propose des situations concrètes, motivantes et variées (utilise le jeu comme moyen d'apprentissage)	2	2	2	2		
		6 Propose des contenus adaptés à l'âge et au niveau des sportifs	2	2	2	2		
		7 S'adapte aux différentes conditions	1	1	1	1		
	Mise en œuvre et gestion des séances	1 S'exprime de manière adaptée avec clarté, précision et concision (vocabulaire imagé, spécifique ...)	2	2	2	2		
		2 Suscite le silence l'attention	1	1	1	1		
		3 Met rapidement en activité, privilégie le temps de pratique	1	1	1	1		
		4 Prend du recul pour observer le public cible en action et ajuste ou transforme le dispositif, modifie les consignes le cas échéant pour	2	2	2	2		
		5 Fait respecter les règles préalablement énoncées et adoptées	1	1	1	1		
		6 S'impose, se positionne (attitude dynamique, bonne implication, voix calme, posée et audible)	1	1	1	1		
	Sécurité	1 Est attentif à tous les aspects sécuritaires dans sa préparation	1	1	1	1		
		2 Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	2	2	2	2		
		3 Transmet les règles de sécurité et les points d'attention	1	1	1	1		
	Connaissances techniques	1 Explique les techniques (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
		2 Démonstre correctement (soi-même ou via une tierce personne) les techniques (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
		3 Observe et voit les erreurs (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
		4 Corrige les erreurs observées (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
	TOTAL							/ 50 (Additionnez les pts pour chaque colonne)
								% (multipliez le score de chaque colonne par 2)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.	
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.	
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.	
NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.	

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il dispose de 6 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

5.7.2 Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par la Commission formation LFBTA au moyen du tableau critérié ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Réussite des séances du stage
- Dépôt dans les délais impartis d'un dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné dans un seul et unique document/fichier

RAPPORT DE STAGE						PORTFOLIO			
Capacité à présenter le club d'accueil et son contexte et le public encadré	Capacité à analyser les tâches réalisées	Capacité à apprécier son Maître de stage	Capacité à analyser les apports professionnels	Capacité à analyser les apports personnels	TOTAL	Propreté et soin	Complet	Qualité des préparations	TOTAL
/6	/6	/6	/6	/6	/30	/2	/3	/5	/10
/40 pts (AM - A - EVA - NA)									

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- **AM** : 30 à 40 points sur 40
- **A** : 20 à 29 points sur 40
- **EVA** : 11 à 19 points sur 40
- **NA** : 0 à 10 points sur 40

Exigence minimale de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage.

5.8 Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou un membre de la commission formation de la LFBTA peut venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique ADEPS au minimum. C'est un représentant de la LFBTA et/ou de l'ADEPS.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

5.9 Code de bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maître de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maître de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maître de Stage en fait part directement au responsable des formations de la LFBTA
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable des formations de la LFBTA tout changement concernant le stage.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

Comme le rappelle le tableau de synthèse des évaluations ci-dessous, il y a 5 évaluations distinctes : 4 pour la formation et 1 pour le stage.

1. Champs des Savoirs / Evaluations théoriques - Épreuve « E-Learning »
2. Validation par la participation active
3. Champs des Savoirs / Evaluation théorique - Épreuve écrite
4. Champs des Savoir-faire - Épreuve pratique
5. L'évaluation du stage.

		Formes d'évaluation				5. Stage		Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
		1. Champs des Savoirs. Evaluations "Théoriques" > Epreuves E-learning	2. Validation par la participation	3. Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques" > Epreuve Ecrite	4. Champs des SF méthodo > Epreuves "Pratiques"	A. Pratique - Séances	B. Dossier / portfolio		
		Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>		Présence aux cours (80%)	Présence aux cours (80%) + réussite / validation 1, 2 et 3	Notification de réussite / validation 1 à 4 + tous les documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt		
		Code et titre du module							
Théma 1	CS111	Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc		V				20%	10%
	CS112	Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc			V			40%	
	CS113	Paysage sportif du tir à l'arc		V				40%	
Thématique 2	CS121	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc			V	V		30%	40%
	CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes			V			20%	
	CS123	Initiation en handisport		V	V			10%	
	CS124	Le multimédia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc			V			20%	
	CS125	Stage d'application					V	V	
Thématique 3	CS131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc			V			20%	30%
	CS132	Nomenclature de l'arc			V			10%	
	CS133	Les principes techniques fondamentaux			V	V		30%	
	CS134	Les différents types d'armes - Spécificités techniques			V			10%	
	CS135	Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc			V	V		20%	
	CS136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc			V			10%	
Th 4	CS141	La sécurité en tir à l'arc			V			50%	10%
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif		V	V			50%	
Th 5	CS151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc			V			100%	10%

Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" au total et "A" aux modules 121, 133 et 141	Minimum "A" à chaque module	Minimum A	Minimum A
Conséquences d'un échec >>	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session	Représenter en seconde session les modules en échec	Représenter son stage en seconde session	Représenter son dossier / portfolio en seconde session
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus					

6.1 Délai d'organisation des évaluations

6.1.1 Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - Épreuves « E-Learning »

Cette évaluation est réalisée au cours de la formation.

Principe général des évaluations certificatives en E-Learning :

Pour les modules concernés (Cf. tableau ci-dessus), toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation et/ou d'un opérateur tiers.

Comme expliqué dans la section « 4.1.8 Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment : diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.1.5 Evaluation)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

6.1.2 Validation par la participation active

Cette validation est réalisée au cours de la formation.

Le module de formation « Une pratique en toute sécurité - Les premiers soins en milieu sportif » quant à lui peut être validé aussi pendant le stage.

6.1.3 Champs des Savoirs / Evaluation théorique - Épreuve écrite

Cette évaluation est réalisée après la formation entre minimum 2 et 10 semaines après le dernier bloc de formation.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par la LFBTA auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

6.1.4 Champs des Savoir-faire / Épreuve pratique

Cette évaluation est réalisée après la formation entre minimum 2 et 6 semaines après le dernier bloc de formation.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

6.1.5 L'évaluation du stage

Dans un délai de 6 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation.

6.2 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - Un module considéré de façon isolée ;
 - Plusieurs modules groupés ;
 - L'ensemble d'une thématique ;
 - Plusieurs thématiques groupées.
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par la LFBTA pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Cf. Tableau synthèse du début du chapitre 6.

6.3.1 Champs des Savoirs et des Savoir-faire / Epreuve écrite et épreuve pratique

Présences aux cours

- 80% de présences sur l'ensemble de la formation pour les cours en présentiel.
- Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.
- Une présence passive (maladie ou blessure soudaine) est pleinement comptabilisée pour autant qu'un compte-rendu fidèle soit réalisé et remis le jour même au chargé de cours.

- L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si une blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Validation des activités E-Learning

Le candidat doit au préalable avoir validé les activités E-Learning prévues dans le parcours de formation. (Évaluation « 1 » dans le tableau synthèse présenté au début du chapitre 6)

Validation des modules de formation « Validation par la participation active »

Le candidat doit au préalable avoir validé les modules « Validation par la participation active » prévus dans le parcours (évaluation « 2 » dans le tableau synthèse présenté au début du chapitre 6). Le module de formation « Une pratique en toute sécurité - Les premiers soins en milieu sportif » quant à lui peut être validé après l'évaluation.

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Une non-admission à l'épreuve écrite et à l'épreuve pratique pour la formation en cours.
- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande écrite du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions pour des raisons impérieuses

Cas particuliers :

- Un candidat blessé en cours de formation peut poursuivre la formation. Si sa blessure ne lui permet pas de se soumettre aux évaluations, il n'y aura pas accès et

il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

- Un candidat qui est malade en cours de formation (maladie justifiée par un certificat médical) et qui dépasse les 20 % d'absence n'aura pas accès à l'évaluation finale. Il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

6.3.2 L'évaluation du stage

L'accès au stage est conditionné aux éléments suivants :

- Réception de la notification de réussite des évaluations de la formation (Cf. Tableau synthèse du début du chapitre 6) ;
- Dépôt et acceptation de la convention de stage.

A. L'évaluation des séances du stage par le Maitre de stage

- Règles des présences et de bienséance
- Avoir réalisé le nombre de séances exigés

Conséquences d'un non-respect

- La LFBTA refuse l'accès à l'évaluation.
- Le candidat/stagiaire doit recommencer son stage en 2^{ème} session

B. L'évaluation du dossier/portfolio de stage

- Réussite de la partie pratique (séances)
- Dépôt du dossier/portfolio dans le respect des règles de dépôt

Conséquences d'un non-respect

- Le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est faite par courrier électronique par le biais du secrétariat de la LFBTA
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) est faite par courrier électronique par le biais du secrétariat de la LFBTA. La justification y est mentionnée.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'examen (1ère ou 2ème session) est considéré comme absent.
- Tout candidat absent à une évaluation doit avertir les personnes de contact de la LFBTA par courrier électronique (voir Section 1 de ce cahier des charges) en y joignant l'éventuel justificatif. Celui-ci doit parvenir dans les 2 jours maximum après l'examen.
- La légitimité du motif est appréciée par la LFBTA (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Un seul report d'évaluation est autorisé par session d'examen.
- Le candidat qui choisit de présenter son évaluation ne peut quitter la salle d'examen avant 30 minutes.
- Un candidat arrivant en retard peut se voir refuser l'accès à l'évaluation. Dès le moment où un candidat a quitté le lieu de l'évaluation, tout autre candidat arrivant en retard après, se verra refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'entrée à l'examen serait considéré comme absent.
- Tout candidat arrivé en retard et admis à présenter l'évaluation terminera à l'heure initialement prévue. Aucun délai supplémentaire ne pourra lui être accordé.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.
- Tout candidat considéré absent lors de la première session sera automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
- S'il échoue en 2ème session et que son absence en 1ère session était justifiée par un cas de force majeure ou un certificat médical, il peut bénéficier d'une « 3ème session » (2ème chance de réussite).
- Cette « 3ème session » est organisée dans un délai de 6 mois maximum. Passé ce délai, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- Si un candidat est considéré comme absent lors de la 2ème session, il sera refusé si cette absence n'est pas dument justifiée (cas de force majeure ou de certificat médical).
- En cas d'absence justifiée, une session d'évaluation sera organisée dans les 6 mois maximum qui suivent l'examen. En cas d'indisponibilité, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

6.6 Nombre de sessions d'évaluation

- Chaque candidat aura droit à deux sessions d'évaluation certificative.
- Une première session sanctionne la formation dispensée.
- Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les compétences acquises le seront définitivement. Seules les compétences non acquises feront l'objet d'une 2e session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

- Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.7 Contenus et exigences de réussite des évaluations et conséquence d'un échec

Cf. Tableau synthèse du débit du chapitre 6.

6.7.1 Champs des Savoirs / Evaluations certificatives - Épreuves « E-Learning »

Contenu :

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment : diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider chaque module et l'ensemble des modules concernés.

Exigence minimale de réussite :

« **Validation** » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à la suite de la formation.

6.7.2 Validation par la participation active

Contenu :

La participation active du candidat valide ces modules.

Exigence minimale de réussite :

« **Validation** » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à l'évaluation écrite et pratique sauf pour rappel, pour le module « Une pratique en toute sécurité - Les premiers soins en milieu sportif » qui peut être validé après.

6.7.3 Champs des Savoirs / Evaluation théorique - Épreuve écrite

Contenu :

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS112, CS121, CS122, CS131, CS132, CS133, CS134, CS135, CS136, CS141. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application :

- 25 % ou moins = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 50 à 74 % = A - Acquis - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis au total de l'épreuve et "A" aux modules 121, 133 et 141

Conséquences d'un échec :

Représenter en seconde session les modules en échec

6.7.4 Champs des Savoir-faire / Épreuve pratique

Contenu :

Cette épreuve pratique concerne les modules 121, 133 et 135.

Le candidat reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen de la grille critériée présentée au préalable au candidat. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants :

- NA : Non Acquis – Le candidat n’a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d’Acquisition – Le candidat n’a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n’est pas encore en état de réussite / validation.
- A : Acquis – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Les protocoles des épreuves sont explicités sur ces grilles d’évaluation.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis à chacune des 2 épreuves

Conséquences d’un échec :

Représenter en seconde session les modules en échec

6.7.5 L’évaluation du stage

Se référer au chapitre 5 de ce cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.

6.8 Forme, type et durée des évaluations

Ces éléments relatifs aux évaluations sont clairement identifiés et renseignés sur chaque fiche ECTS/module reprises au point 4. (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES).

6.9 Règlementation des évaluations

Comme expliqué dans le point 6.7, et comme l'illustre le tableau synthèse des évaluations présenté au début de cette section 6 et duquel vous trouverez une extraction ci-dessous, le candidat doit valider toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite fixés.

	Formes d'évaluation				5. Stage	
	1. <i>Champs des Savoirs. Evaluations "Théoriques" > Epreuves E-learning</i>	2. <i>Validation par la participation</i>	3. <i>Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques" > Epreuve Ecrite</i>	4. <i>Champs des SF méthodo > Epreuves "Pratiques"</i>	A. <i>Pratique - Séances</i>	B. <i>Dossier / portfolio</i>
<i>Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >></i>						
<i>Code et titre du module</i>						
<i>Exigences minimales de réussite >></i>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" au total et "A" aux modules 121, 133 et 141	Minimum "A" à chaque module	Minimum A	Minimum A
<i>Conséquences d'un échec >></i>	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session	Représenter en seconde session les modules en échec	Représenter son stage en seconde session	Représenter son dossier / portfolio en seconde session
<i>Règlement des évaluations >></i>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus					

Chaque candidat ayant accès à l'évaluation finale sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

6.10 Constitution du jury d'évaluation

Pour chaque session d'évaluation, un jury d'évaluation est constitué d'un président de jury désigné parmi les membres présents et de chargés de cours de la session concernée. Le nombre minimum est de 3.

Un membre désigné par la LFBTA peut également participer à la délibération en qualité d'observateur (sans voix délibérative).

Ce jury sera reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

Un Président de Jury doit être clairement identifié et un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le Conseiller Pédagogique et/ou les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant la LFBTA sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération et conservé sous format informatique par le secrétariat de la LFBTA.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'ADEPS (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12 Validité des évaluations

À condition de recommencer la formation dans les 2 éditions (cycles) de formations organisées qui suivent la signification du refus, un candidat refusé peut obtenir des dispenses pour les champs d'évaluation pour lesquels il a obtenu « A » ou « AM ». Passé ce délai, il doit dans tous les cas recommencer la formation complète.

Ce point n'est plus d'application en cas de modification notable des contenus de formation. Autrement dit, dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications et évolutions significatives, la durée de validité est suspendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par la Commission Pédagogique Mixte (CPM) qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.13 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

6.13.1 Motivation du résultat avant le stage

Délibération en première session (avant le stage)

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.1.1	
Ajournement en 2^{ème} session sans avoir accès au stage car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	A.1.1	
	Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non averti et/ou justifié à une évaluation en première session	A.1.2	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.1	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.1.2	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.1.3	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.4	
	Abandon de la formation	Ref.1.5	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.6	

Délibération en deuxième session (avant le stage)

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.2.1	
Refus	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluation de la formation en 2 ^{ème} session selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Ref.2.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.2.2	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.2.3	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.2.4	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.2.5	
	Abandon de la formation	Ref.2.6	

6.13.2 Motivation du résultat après le stage

Délibération du stage en première session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit du stage en 1^{ère} session car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio	Réu.3.1	
Ajournement en deuxième session car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou au Dossier/portfolio de stage	A.3.1	
	Délais de réalisation du stage dépassés	A.3.2	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.3.1	
	Abandon du stage	Ref.3.2	

Délibération du stage en deuxième session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 2^{ème} session car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio en 2 ^{ème} session	Réu.4.1	
Refus car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou du dossier/portfolio de stage en 2 ^{ème} session	Ref.4.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.4.2	
	Abandon du stage	Ref.4.3	

6.14 Procédure de communication des résultats auprès de l'ADEPS

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'ADEPS une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'ADEPS. Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet ADEPS.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'ADEPS et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par la LFBTA auprès de l'ADEPS.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'ADEPS, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.15 Procédure de communication des résultats aux candidats

Le résultat de l'évaluation est envoyé par courrier électronique à chaque candidat. L'envoi se fait dans les 15 jours ouvrables maximum.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.16 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹⁰ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de la LFBTA selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

¹⁰ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de la LFBTA à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (ADEPS-LFBTA) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- Un membre de la LFBTA siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- Le Directeur Technique de la LFBTA ou, à défaut, son représentant.
- Un représentant de l'ADEPS. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- Le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'ADEPS

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES/D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'ADEPS peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- D'une certification¹¹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- D'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'ADEPS. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- D'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en tir à l'arc en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »

¹¹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

animateur

initiateur

éducateur

entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹²

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le .../.../...

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹³ : VAF.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable

Favorable

Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹²La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹³ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ¹⁴	Intitulé du module / du cours ¹⁵	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS011_							
CS031_							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).

¹⁴ Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci

¹⁵ Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme reprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA...)

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- D'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en tant que Moniteur Sportif en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- D'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'ADEPS. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAE »

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur

Initiateur

Éducateur

Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹⁶

Je soussigné *déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.*

Fait à

le .../.../....

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹⁷ : VAE.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable

Favorable

Partiellement

favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹⁶ La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁷ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS111_								
2	CS131_								
3	...								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'ADEPS et/ou la LFBTA

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- o De compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- o De comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de

compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;

- De vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

Les frais de procédure s'élèvent à 25€ non remboursables.

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

L'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de la LFBTA. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi. (Voir point 1 du cahier des charges)

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de la LFBTA en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de VAFE peuvent être introduites toute l'année. Toutefois, pour des raisons organisationnelles et pratico-pratiques, la LFBTA se réserve le droit de la traiter en fonction d'un calendrier fixé en fonction des disponibilités des personnes composant la Commission Pédagogique Mixte. Sauf s'il n'y a pas de demandes particulières, celle-ci se réunira au minimum une fois par an.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'ADEPS, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MStrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les “anciens” cours généraux, les bacheliers en Education Physique, ...

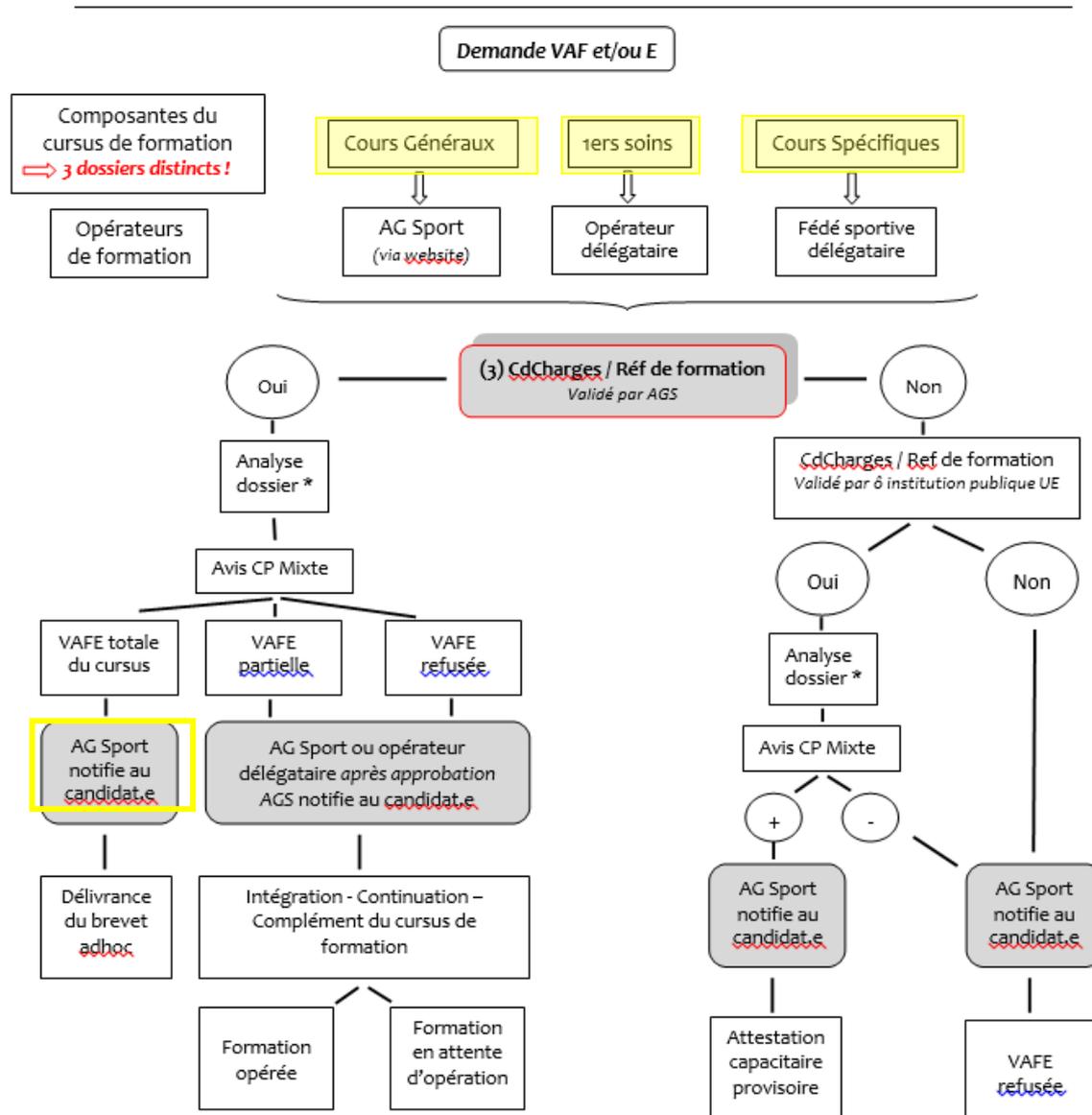
Ces informations sont présentes sur le site de l’ADEPS (www.sport-adepts.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des diplômes, brevets, certifications (Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique) donnant droit à une dispense totale du module de plein droit					Parcours spécifiques aux diplômes ...					
	Module		Titres et qualifications	Année de délivrance	MS Initiateur en tir à l'arc entre 2013 et 2023		MS Niveau 1 en tir à l'arc avant 2013		MS Niveau 2 en tir à l'arc avant 2013	
	Code	Nom			Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider
Théma 1	CS111	Cadre d'intervention du MSInitiateur Tir à l'Arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS012	Règles et règlements pour les premières compétitions en Tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS113	Paysage sportif du tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
Thématique 2	CS121	Méthodologie de l'apprentissage et l'initiation au tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS122	Notions d'emploi des différents types d'armes	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS123	Initiation en handisport	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓			✓		✓
			-	-						
CS124	Le multimedia au service de l'apprentissage moteur et sportif appliqué au Tir à l'arc	Aucune dispense de plein droit	-		✓		✓		✓	
		-	-							
CS125	Stage d'application	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓		
		MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013							
Thématique 3	CS131	Le matériel spécifique d'initiation en Tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS132	Nomenclature de l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS133	Les principes techniques fondamentaux	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS134	Les différents types d'armes - Spécificités techniques	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	CS135	Un support à l'activité physique : "la machine humaine" appliquée au Tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
CS136	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle appliquée au Tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓		
		MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013							
Thématique 4	CS141	La sécurité en tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel	Mise à jour dans les 2 ans		✓		✓		✓
			Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	Mise à jour dans les 2 ans						
		BEPS croix Rouge	Mise à jour dans les 2 ans							
		Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans							
Th 5	CS151	Les règles de bonne conduite, l'éthique, la déontologie et les valeurs dans l'encadrement tir à l'arc	MS Initiateur en tir à l'arc	Entre 2013 et 2023	✓		✓		✓	
			MS Niveau 1 et Niveau 2 en tir à l'arc	Avant 2013						

7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'ADEPS, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours ».

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'ADEPS. Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet ADEPS.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'ADEPS et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par la LFBTA auprès de l'ADEPS.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'ADEPS, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

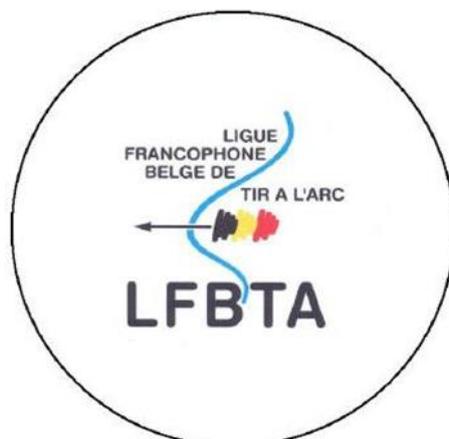
Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

9.1 Cadre général et dossier/portfolio de stage



MSInitiateur

Cadre général du stage

FORMATION 2024 ET APRES

1. Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS126_Stage ».

1.1. Contenu du stage :

- 15 heures d'encadrement en club. Ces heures doivent être impérativement réalisées avec le public cible de la formation qui est pour rappel :
 - Tous les âges ;
 - Pratiquants novices et débutants ;
 - Sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives ;
 - Sportifs en phase de formation de base.
- Ces 15 heures représentent 10 séances de 1h30.
 - 1 à 2 séances d'observation
 - 8 à 9 séances d'encadrement actif
- Ces heures doivent être réalisées sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage reconnu et avalisé par l'opérateur de formation.

1.2. Objectifs du stage du stage :

		TAXO (1 à 4)	
CS125	Stage d'application	S	SF
Macro:	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte des différentes activités dans leur environnement réel		3
	Exécuter les principes d'animation des séances d'initiation spécifiques au public cible		2
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3

1.3. L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation et lorsque sa convention de stage a été accepté.

Formes d'évaluation				5. Stage	
1. Champs des Savoirs. Evaluations "Théoriques" > Epreuves E-learning	2. Validation par la participation	3. Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques" > Epreuve Ecrite	4. Champs des SF méthodo > Epreuves "Pratiques"	A. Pratique - Séances	B. Dossier / portfolio
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>				Notification de réussite / validation 1 à 4 + tous les documents de stage en ordre	
Code et titre du module				Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt	

1.4. Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposés dans un délai de 6 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1^{ère} ou 2^{ème} session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer dispose d'un nouveau délai de 6 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

1.5. La convention de stage

Une convention de stage (annexe 1) est à présenter pour proposition au responsable de la formation des cadres de la LFBTA au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débuter.

1.6. Assurance

Le stagiaire est couvert par l'assurance de la LFBTA durant son stage à condition de toujours être affilié à la LFBTA.

1.7. Aspects financiers

Les prestations réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans obligation de rémunération du club.

2. Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent plus loin dans ce dossier.

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
3. Les fiches de guidance à compléter par le Maître de stage. Elles serviront à guider le stagiaire en cours de stage et à fixer des objectifs intermédiaires ;
4. Le document d'évaluation finale à compléter par le Maître de stage ;
5. Le rapport de stage

Le dossier/portfolio de stage devra être envoyé par courriel par le stagiaire à la fin du stage, en un seul fichier numérique, dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

3. Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

3.1. Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
 - Remerciements éventuels
 - Table des matières
- 1. Présentation du club d'accueil et de son contexte**
 - Installations
 - Organe d'administration
 - Membres
 - Objectifs (loisirs vs compétition)
 - ...
 - 2. Présentation des sportifs encadrés**
 - Age, niveau ...
 - Comparaison avec public cible de la formation
 - ...
 - 3. Tâches réalisées**

- Expérience de terrain
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du/des groupes
 - ...
- 4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique**
- Présentation du Maître de stage
 - Ce qui a répondu à mes attentes
 - Ce qui a dépassé mes attentes
 - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
 - ...
- 5. Apports professionnels du stage**
- Compétences développées grâce au stage
 - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
 - ...
- 6. Apports personnels du stage**

3.2. Exigences de lise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

4. Règles concernant les Maîtres de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maître de stage qui doit être « avalisé » avant le début du stage par la LFBTA qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage avant l'échéance fixée.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

4.1. Qualification minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage est porteur au minimum :

- Soit du brevet ADEPS Moniteur Sportif Initiateur tir à l'arc
- Soit de brevet ADEPS Niveau 1 tir à l'arc

4.2. Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage peut justifier une expérience d'au moins 5 ans dans l'enseignement de la discipline.

4.3. Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours, sur proposition argumentée de la Direction Technique LFBTA et/ou du responsable des formations LFBTA, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

La LFBTA doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5. Engagements/devoirs du Maître de stage

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec la LFBTA ;
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification ;
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club ;
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation ;
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de la LFBTA
- Compléter les fiches de guidance (annexe 3 dans le dossier de stage) ;
- Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage, ainsi que seul en fin de stage (annexe 4 dans le dossier de stage) ;
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de la LFBTA chaque fois que nécessaire ;
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage ;
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

6. Endroit et niveaux de stage

- Dans un club membre de la LFBTA.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.
- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.

7. Evaluation du stage

7.1. Evaluation des séances du stage

- Cette évaluation est réalisée par le Maître de stage à la fin de la période de stage en utilisant la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

MSIn - Grille d'évaluation pratique
CS126 Stage d'application

Stagiaire :

Maître de stage :

Lieu :

Date : / /

RAA Macro	Critères d'évaluation	Eléments/comportements observables	Echelle d'appréciation (entourez)				Remarques / observations particulières
			NA	EVA	A	AM	
Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	Attitudes professionnelles et réflexives	1 Adopte une attitude professionnelle par rapport au public cible	1	1	1	1	
		2 Est ponctuel	1	1	1	1	
		3 Analyse et identifie les points forts et faibles des contenus et de l'organisation d'une séance et donner des pistes d'ajustement (adaptations selon les problèmes observés ...) après les séances	2	2	2	2	
		4 Manifeste du plaisir tout au long de la séance (sourire ...)	1	1	1	1	
		5 Tient compte des remarques / conseils du Maître de stage et se remet en question	2	2	2	2	
	Planification et conception des séances	1 Présente ses préparations à son MS avant la séance	2	2	2	2	
		2 Conçoit des préparations soignées, détaillées et explicites	1	1	1	1	
		3 Prévoit le matériel et l'organisation spatio-temporelle de la séance	1	1	1	1	
		4 Décrit un objectif (but) précis de la séance et propose des situations en rapport avec l'objectif de la séance	2	2	2	2	
		5 Propose des situations concrètes, motivantes et variées (utilise le jeu comme moyen d'apprentissage)	2	2	2	2	
		6 Propose des contenus adaptés à l'âge et au niveau des sportifs	2	2	2	2	
		7 S'adapte aux différentes conditions	1	1	1	1	
	Mise en œuvre et gestion des séances	1 S'exprime de manière adaptée avec clarté, précision et concision (vocabulaire imagé, spécifique ...)	2	2	2	2	
		2 Suscite le silence l'attention	1	1	1	1	
		3 Met rapidement en activité, privilégie le temps de pratique	1	1	1	1	
		4 Prend du recul pour observer le public cible en action et ajuste ou transforme le dispositif, modifie les consignes le cas échéant pour	2	2	2	2	
		5 Fait respecter les règles préalablement énoncées et adoptées	1	1	1	1	
		6 S'impose, se positionne (attitude dynamique, bonne implication, voix calme, posée et audible)	1	1	1	1	
	Sécurité	1 Est attentif à tous les aspects sécuritaires dans sa préparation	1	1	1	1	
		2 Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	2	2	2	2	
3 Transmet les règles de sécurité et les points d'attention		1	1	1	1		
Connaissances techniques	1 Explique les techniques (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
	2 Démonstre correctement (soi-même ou via une tierce personne) les techniques (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
	3 Observe et voit les erreurs (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
	4 Corrige les erreurs observées (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
			TOTAL				/ 50 (Additionnez les pts pour chaque colonne)
							% (multipliez le score de chaque colonne par 2)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"		Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"		Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"		En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
NA	+ de 20% de "NA"		Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il dispose de 4 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

7.2. Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par le responsable de la LFBTA au moyen du tableau critérié ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Réussite des séances du stage
- Dépôt dans les délais impartis d'un dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné dans un seul et unique document/fichier

RAPPORT DE STAGE						PORTFOLIO			
Capacité à présenter le club d'accueil et son contexte et le public encadré	Capacité à analyser les tâches réalisées	Capacité à apprécier son Maître de stage	Capacité à analyser les apports professionnels	Capacité à analyser les apports personnels	TOTAL	Propreté et soin	Complet	Qualité des préparations	TOTAL
/6	/6	/6	/6	/6	/30	/2	/3	/5	/10
/40 pts						(AM - A - EVA - NA)			

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- AM : 30 à 40 points sur 40
- A : 20 à 29 points sur 40
- EVA : 11 à 19 points sur 40
- NA : 0 à 10 points sur 40

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le candidat doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage.

8. Le superviseur

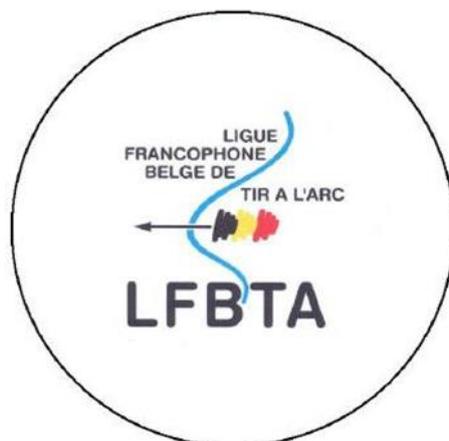
À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de la LFBTA peuvent venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique ADEPS au minimum. C'est un représentant de la LFBTA et/ou de l'ADEPS.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

9. Code bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maître de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maître de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maître de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable de la LFBTA tout changement concernant le stage.



MSInitiateur

Dossier/portfolio du stage

FORMATION 2024 ET APRES

1. Convention de stage

Pour rappel, la convention doit être envoyée/déposée au responsable de la Formation des cadres LFBTA pour validation au minimum 15 jours avant le début éventuel du stage.

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél. : _____

Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél. : _____

Niveau du diplôme Adeps le plus élevé de la discipline : _____

ARTICLE 2 : PARFAITE CONNAISSANCE DU CADRE GENERAL DU STAGE

Le Maître de Stage et le stagiaire certifient avoir pris connaissance de l'ensemble des points du cadre général du stage et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 3 : STRUCTURE ACCUEILLANTE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Personne de contact : _____ Gsm : _____

Email pers. contact : _____

ARTICLE 4 : PROGRAMME DU STAGE

DATES PRÉVUES : Séances de minimum 1h00, 15 séances de stage.

1. (Observation)	2. (Observation)	3.	4.	5.
6.	7.	8.	9.	10.

Durée des séances :

Resp. FC opérateur pour acceptation	Maitre de Stage	Structure accueillante	Stagiaire
Date + signature	Signature + Nom	Signature + Nom	Signature + Nom

2. Fiches de préparation de séance

A montrer au MS avant chaque séance pour validation

Stagiaire : **NOM** **PRÉNOM**

Maître de stage : **NOM** **PRÉNOM**

Séance du programme : /10 **Nbre d'archers :**

THÈME(S) ET OBJECTIFS DE LA SEANCE (disciplines enseignées)

	THEME.S	OBJECTIF.S-COMPETENCE.S
1		
2		
3		

REMARQUES ÉVENTUELLES

ÉCHAUFFEMENT (description - schéma - Consignes - matériel - sécurité ...) **DURÉE :**

CORPS DE LA SÉANCE (description - schéma - Consignes - matériel - sécurité ...) **DURÉE :**

ÉTIREMENTS (description - schéma - Consignes - matériel - sécurité ...) **DURÉE :**

3. Fiches de guidance

Règles générales

En plus de l'évaluation que le Maître de stage doit réaliser pour l'ensemble du stage, il peut également effectuer des guidances aux moments qu'il juge stratégiquement intéressants dans le cadre de la formation du stagiaire afin que celui atteigne les objectifs terminaux en fin de stage. Nous recommandons que le Maître de stage réalise au minimum 1 fiche à mi-parcours afin de faire l'état des lieux en // à la grille d'évaluation finale.

Ces guidances servent à orienter, guider le stagiaire en cours de stage et fixer des objectifs intermédiaires qui seront des moyens d'atteindre les compétences terminales. C'est un moyen/outil de communication précieux pour les 3 parties (Maître de stage, stagiaire et opérateur de formation).

A cet effet, le Maître de stage devra utiliser la fiche qui se trouve à la page suivante et la compléter en parfaite transparence avec le stagiaire. Le M.S. fera autant de copies qu'il y a de guidances. Ces fiches doivent rester dans le dossier/portfolio de stage du stagiaire.

FICHE DE GUIDANCE N°..... à la date du

<u>Nom et prénom stagiaire</u>	<u>Nom et prénom du MS</u>
<u>Manquement</u>	<u>Solutions, moyens, conseils</u>
ATTITUDES PROFESSIONNELLES ET REFLEXIVES	
PLANIFICATION ET CONCEPTION DES SEANCES	
MISE EN ŒUVRE ET GESTION DES SEANCES	
SECURITE	
CONNAISSANCES TECHNIQUES	

Signature M.S

Signature stagiaire

4. Evaluation du stage

La grille d'évaluation se trouve au point 7 du « cadre général du stage ».

La grille d'évaluation doit être complétée :

1. **Evaluation « formative » :**

À mi-stage en auto-évaluation par le stagiaire qui devra alors la soumettre au MS afin qu'il puisse l'analyser et cibler les points d'amélioration, d'ajustement et de discussion.

2. **Evaluation finale certificative :**

En fin de stage par le MS afin d'évaluer de façon certificative le stagiaire.

MSini - Grille d'évaluation pratique
CS 126 Stage d'application

Stagiaire :

Maître de stage :

Lieu :

Date : / /

RAA Macro	Critères d'évaluation	Éléments/comportements observables	Echelle d'appréciation (entourez)				Remarques / observations particulières
			NA	EVA	A	AM	
Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	Attitudes professionnelles et réflexives	1 Adopte une attitude professionnelle par rapport au public cible	1	1	1	1	
		2 Est ponctuel	1	1	1	1	
		3 Analyse et identifie les points forts et faibles des contenus et de l'organisation d'une séance et donner des pistes d'ajustement (adaptations selon les problèmes observés ...) après les séances	2	2	2	2	
		4 Manifeste du plaisir tout au long de la séance (sourire ...)	1	1	1	1	
		5 Tient compte des remarques / conseils du Maître de stage et se remet en question	2	2	2	2	
	Planification et conception des séances	1 Présente ses préparations à son MS avant la séance	2	2	2	2	
		2 Conçoit des préparations soignées, détaillées et explicites	1	1	1	1	
		3 Prévoit le matériel et l'organisation spatio-temporelle de la séance	1	1	1	1	
		4 Décrit un objectif (but) précis de la séance et propose des situations en rapport avec l'objectif de la séance	2	2	2	2	
		5 Propose des situations concrètes, motivantes et variées (utilise le jeu comme moyen d'apprentissage)	2	2	2	2	
		6 Propose des contenus adaptés à l'âge et au niveau des sportifs	2	2	2	2	
		7 S'adapte aux différentes conditions	1	1	1	1	
	Mise en œuvre et gestion des séances	1 S'exprime de manière adaptée avec clarté, précision et concision (vocabulaire imagé, spécifique ...)	2	2	2	2	
		2 Suscite le silence l'attention	1	1	1	1	
		3 Met rapidement en activité, privilégie le temps de pratique	1	1	1	1	
		4 Prend du recul pour observer le public cible en action et ajuste ou transforme le dispositif, modifie les consignes le cas échéant pour	2	2	2	2	
		5 Fait respecter les règles préalablement énoncées et adoptées	1	1	1	1	
		6 S'impose, se positionne (attitude dynamique, bonne implication, voix calme, posée et audible)	1	1	1	1	
	Sécurité	1 Est attentif à tous les aspects sécuritaires dans sa préparation	1	1	1	1	
		2 Est attentif à tous les aspects sécuritaires tout au long de la séance	2	2	2	2	
3 Transmet les règles de sécurité et les points d'attention		1	1	1	1		
Connaissances techniques	1 Explique les techniques (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
	2 Démontre correctement (soi-même ou via une tierce personne) les techniques (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
	3 Observe et voit les erreurs (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
	4 Corrige les erreurs observées (en rapport avec le niveau MSInitiateur)	5	5	5	5		
TOTAL							/ 50 (Ajoutez les pts pour chaque colonne)
							% (multipliez le score de chaque colonne par 2)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
	AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
	A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
	EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
	NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

5. Rapport de stage

Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé et respecter les règles du point 3 du cadre général du stage concernant le « plan rédactionnel » et les « exigences de mise en forme ».

5.1. Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
- 1. Présentation du club d'accueil et de son contexte**
 - Installations
 - Organe d'administration
 - Membres
 - Objectifs (loisirs vs compétition)
 - ...
- 2. Présentation des sportifs encadrés**
 - Age, niveau ...
 - Comparaison avec public cible de la formation
 - ...
- 3. Tâches réalisées**
 - Expérience de terrain
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du/des groupes
 - ...
- 4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique**
 - Présentation du Maître de stage
 - Ce qui a répondu à mes attentes
 - Ce qui a dépassé mes attentes
 - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
 - ...
- 5. Apports professionnels du stage**
 - Compétences développées grâce au stage
 - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
 - ...
- 6. Apports personnels du stage**

5.2. Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

6. Le dossier/portfolio de stage

Le dossier/portfolio de stage doit se compléter tout au long du stage et est le « compagnon » du stagiaire ainsi que l'outil de communication par excellence entre le stagiaire, le Maître de stage et la LFBTA. Le stagiaire doit toujours avoir son cahier avec lui pendant toute la durée du stage. (format papier ou électronique)

Le dossier/portfolio de stage devra être envoyé par courrier électronique par le stagiaire à la fin du stage au responsable de la formation des cadres de la LFBTA en un seul fichier numérique dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

Le dossier/portfolio pour être considéré comme complet doit comprendre tous les éléments suivants :

1	La convention de stage signée par toutes les parties	V
2	Les évaluations réalisées par le Maître de stage	
3	Les fiches de guidance réalisées par le Maître de stage	
4	Toutes les préparations de leçon	
5	Mon rapport de stage	